RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de parution : 09/07/2019
Recueil n° 2-2019

Le président,
Gérard LEGUAY

SOMMAIRE

I. Délibérations

Conseil communautaire du 27 mars 2019 3-46
Conseil communautaire du 01 avril 2019 47-113

II. Décisions du bureau

Bureau décisionnel du 26 mars 2019 114-159
Bureau décisionnel du 23 avril 2019 160-167

Conseil communautaire du 27 mars 2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-1DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 45

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 48

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Stéphanie LEBERRURIER, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Marcel PETRE, Jean-Paul ROUGEREAU, Rémi THERIN

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-1DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-1 : AG_MODIFICATION D'ORDRE DU JOUR

Le président demande aux membres du conseil le retrait de la délibération suivante :

→ **DELIBERATION** : TC_Office de Tourisme du Bocage Normand : Création de l'EPIC

✓ **Vote : Le président proposera aux membres du conseil communautaire :**

- **D'AUTORISER** la modification d'ordre du jour

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

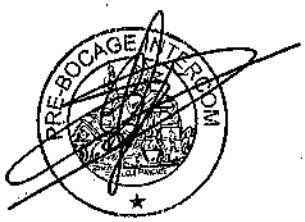

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-2DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Jöël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-2DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-2 : AG_APPEL A CANDIDATURE TERRAIN ST GEORGES SAFER :

La SAFER a fait parvenir à PBI un appel de candidatures pour une parcelle sur la commune de Seulline concernée par le projet d'extension de la zone d'activité économique prévue dans le projet de PLUi Ouest arrêté le 27 février 2019. Afin de pouvoir se positionner sur l'acquisition de la partie de la parcelle concernée par le projet de développement, un courrier a été adressé à la SAFER pour faire acte de candidature et justifier le projet porté par PBI.

La partie concernée représente environ 11.7ha. Elle est intégrée dans l'Orientation d'Aménagement et de programmations ci-dessous.

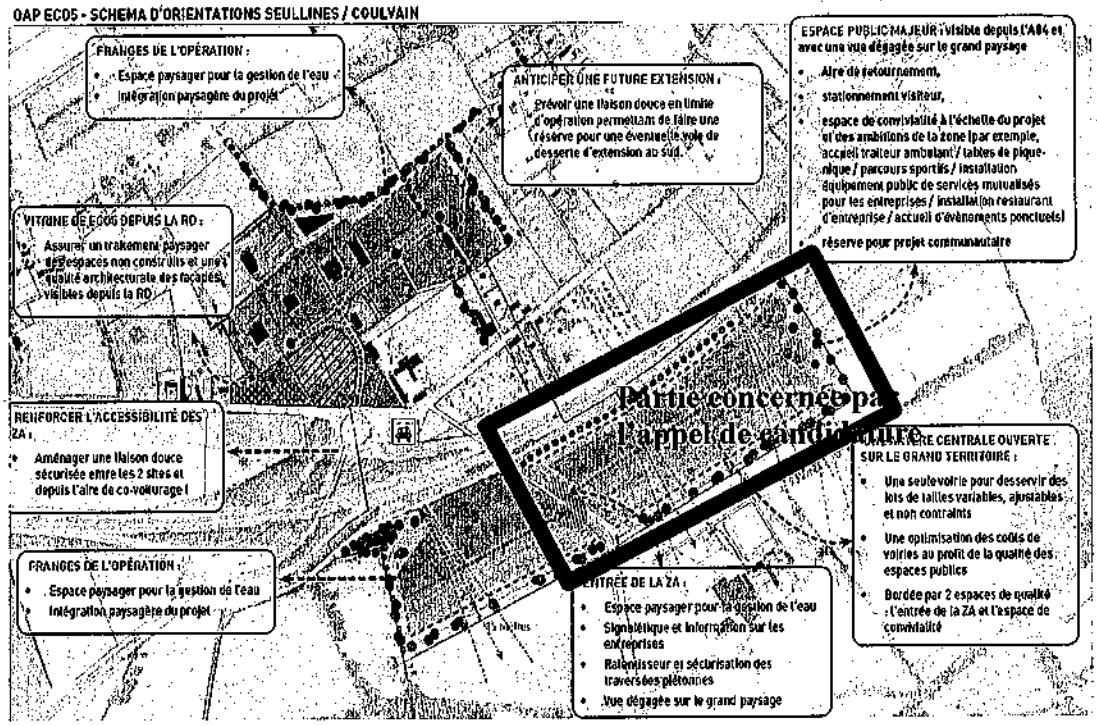

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité**

- **DE CANDIDATER** à l'appel à candidature ;
- **D'INSCRIRE** le montant au budget principal 2019
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents afférents.
- **DE DEMANDER** les subventions liées à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-3DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-3DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-3 : AG_PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY_VACANCE

Le Président rappelle que le conseil communautaire du 27 février dernier, a validé le principe de prise en charge de la vacance d'un cabinet libre par bâtiment par la communauté de communes, sur la base des plans au stade APD :

- Cabinet libre 1 pour le bâtiment de Villers-Bocage
- Cabinet libre 1 du bâtiment de Val d'Arry.

Cette vacance a été inscrite, dans l'hypothèse la plus défavorable, sur une durée de 20 ans dans le compte d'exploitation du PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry.

Le conseil communautaire a validé la prise en charge de la vacance restante par les communes d'implantation, Villers-Bocage et Val d'Arry, sous réserve d'une délibération de ces communes sur le principe de prise en charge de la vacance restante.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les conseils municipaux se tiendront après le conseil communautaire du 27 mars.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, 51 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame LEBERRURIER)**

- **DE VALIDER** le principe de prise en charge de la vacance pour le cabinet libre 1 du bâtiment de Villers-Bocage et du cabinet libre 1 du bâtiment de Val d'Arry. Les autres cabinets inoccupés à l'ouverture du PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry seront pris en charge par les communes de Villers-Bocage et Val d'Arry conformément à leur délibération.
- **D'AUTORISER** le Bureau décisionnel à statuer après les délibérations communales si celles-ci ne sont pas encore prises le jour du conseil communautaire du 27 mars 2019.
- **DE DONNER** délégation au bureau décisionnel pour se positionner sur la vacance dans les conditions énumérées si et seulement si les communes se positionnent favorablement. Si tel n'est pas le cas le conseil communautaire sera resollicité le 05 juin 2019.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions et actes relatifs à la vacance prise en charge par les communes de Villers-Bocage et Val d'Arry.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327_4DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327_4DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-4 VBS_BATIMENTS – PREBO'CAP CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE L'ENTREPRISE M.B.H.N ET LA CDC PRE-BOCAGE INTERCOM

A la suite des travaux non réalisés par l'entreprise M.B.H.N sur le bâtiment Prébo'Cap, la société EDM n'a pu obtenir un test de mesure de perméabilité à l'air, fiable.

En conséquence, l'entreprise M.B.H.N s'engage à rembourser à la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, le coût du test de perméabilité supplémentaire qui a dû être réalisé, soit un montant de 912.00€ TTC.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité**

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de remboursement entre l'entreprise M.B.H.N et la Cdc Pré-Bocage Intercom d'un montant de 912.00 € TTC
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-5DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-5DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-5 : RH_MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME : DETACHEMENT DU SERVICE TOURISME/CULTURE

Monsieur le président rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation.

À la suite d'une nouvelle organisation au sein du pôle de Villers Bocage, il apparait nécessaire de modifier l'organigramme de la structure pour rattacher le service culture à la direction générale adjointe du pôle de Villers-Bocage.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 05 février 2019.

Vu l'avis du comité technique en date du 1er mars 2019,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité**
  - **DE DETACHER** le service culture du service à la population
  - **DE MODIFIER** l'organigramme joint ci-dessous

Présentation par pôle

Pour validation :
* en comité technique du 1er mars 2019,
* en conseil communautaire du 27 mars 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-5DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

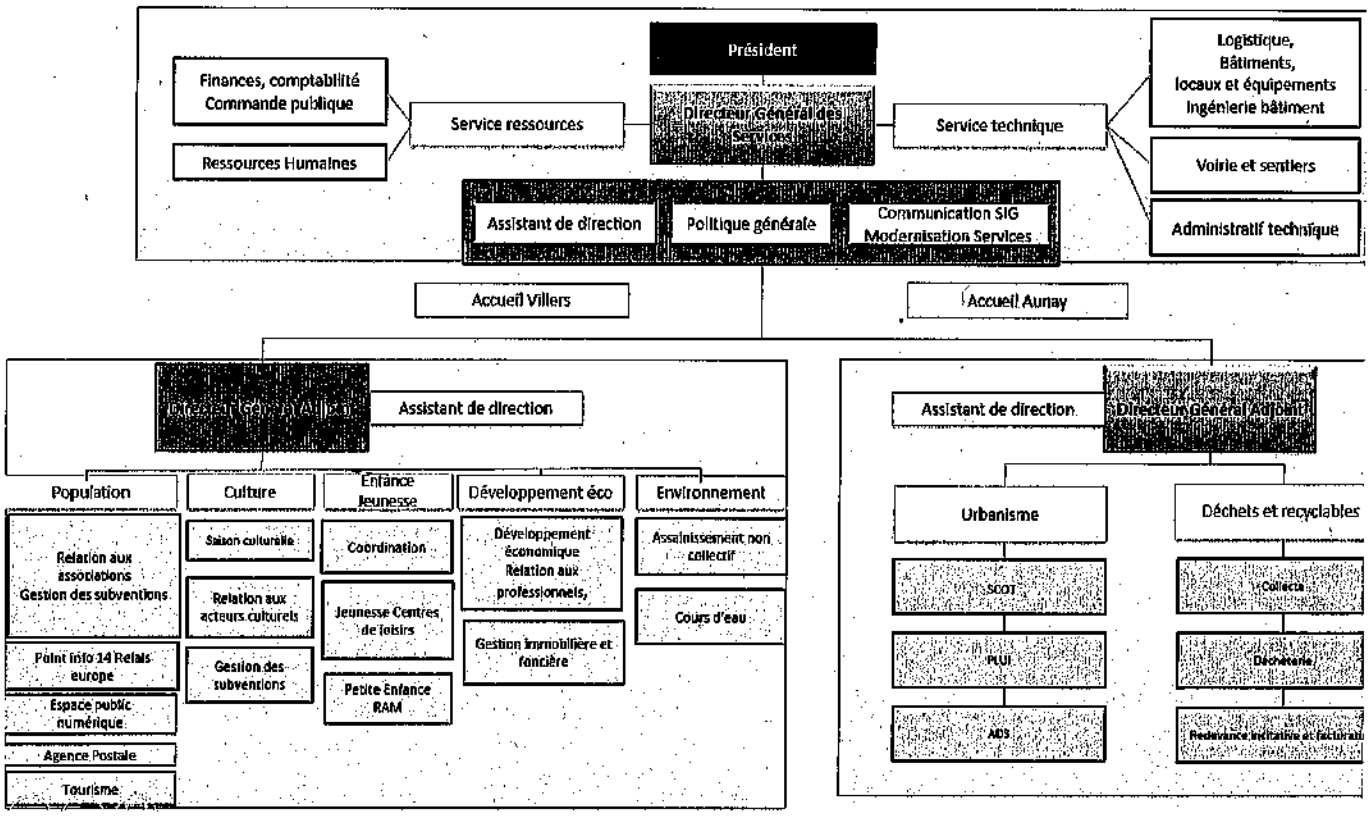

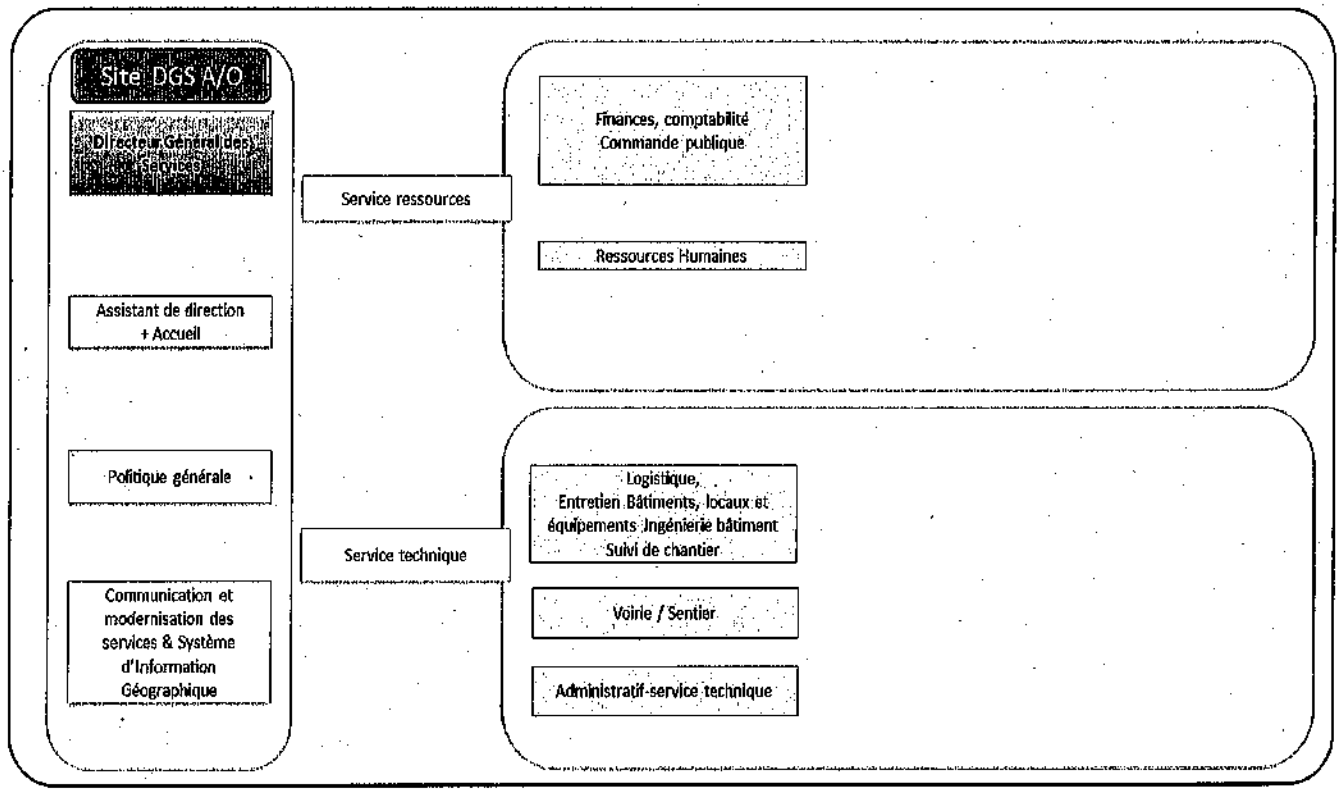

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-5DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

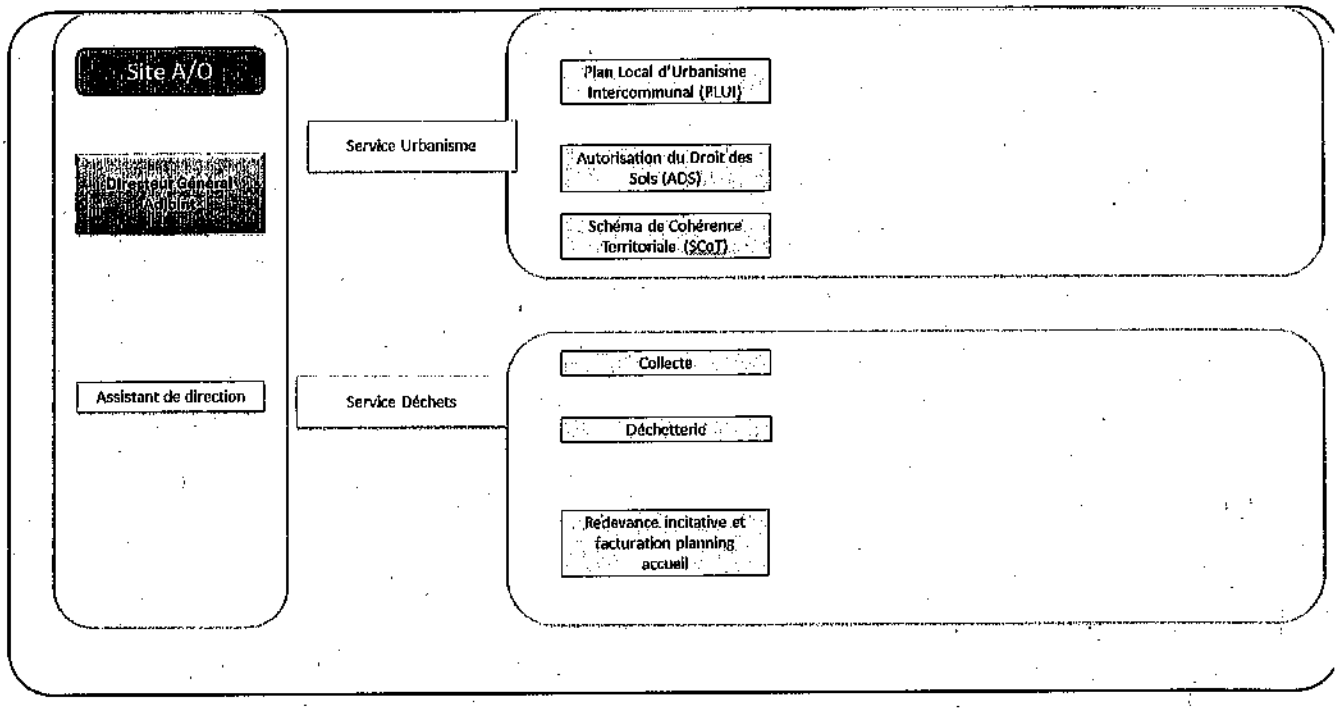

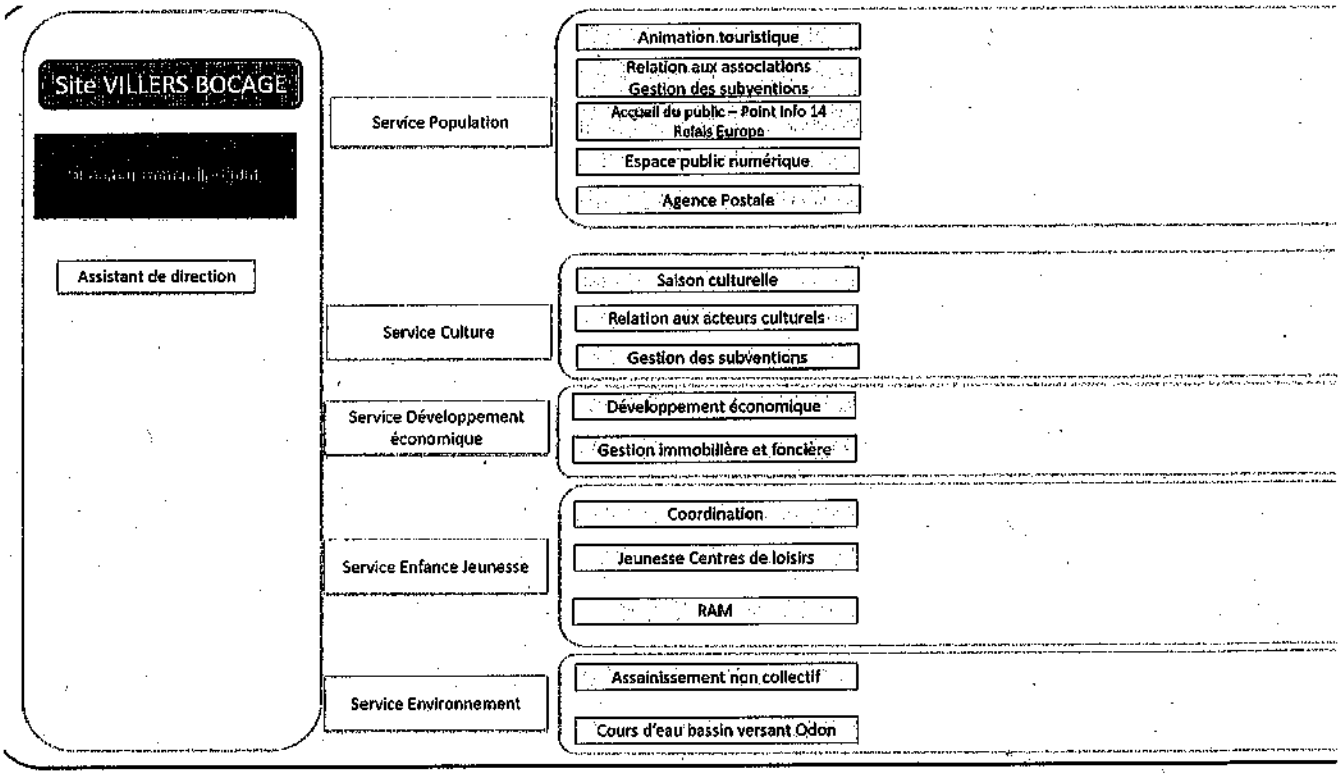

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-6DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-6DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190327-6 : RH_ORGANISATION DE PRE BOCAGE INTERCOM POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (POLE RESSOURCES)

Monsieur le Président a proposé la création d'un poste de DGA sur le pôle ressources. En effet, le pôle ressources n'a aujourd'hui ni coordinateur, ni DGA comme sur les autres pôles. Il devient nécessaire de créer un poste pour sécuriser les services supports de l'intercom, accès pour la plupart sur les missions de ressources humaines. Ce recrutement permettrait également d'assurer la continuité de service sur les finances et l'élaboration budgétaire.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 15 mars 2019.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité :**

- **DE CREER** un poste à temps complet soit de catégorie A d'attaché ou d'attaché principal, soit de catégorie B, de rédacteur, de rédacteur principal 2ème classe ou de rédacteur principal de 1ère classe,
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),ou 3-3, 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté),
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ci-joint,
- **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier soit d'attaché, soit d'attaché principal, soit de rédacteur, soit de rédacteur principal 2ème classe soit de rédacteur principal de 1ère classe,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,
- **D'INFORMER** que cette délibération sera précisée en fonction du recrutement effectué,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-7DEL-BF
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-7DEL-BF
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

DELIBERATION 20190327-7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DECHETS-RECYCLABLES N°89512

Le compte de gestion est présenté lors du conseil.

89512 - DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	562 404,04	3 003 769,95	3 566 173,9
Titres de recettes émis (b)	340 308,16	2 620 466,33	2 960 774,4
Réductions de titres (c)		12 875,97	12 875,9
Recettes nettes (d = b - c)	340 308,16	2 607 590,36	2 947 898,5
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	562 404,04	3 003 769,95	3 566 173,9
Mandats émis (f)	389 149,09	2 481 757,92	2 870 907,0
Annulations de mandats (g)	7 824,00	9 554,93	17 378,9
Dépenses nettes (h = f - g)	381 325,09	2 472 202,99	2 853 528,0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		135 387,37	94 370,4
(h - d) Déficit	41 016,93		

014003
TRES. LES MONTS D'AUNAY

Helios

Etat II-2
Exercice 2018

89512 - DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement			-41 016,93	-2 642,49	-43 659,42
Fonctionnement		4 262,49	135 387,37	466 880,58	598 005,46
TOTAL I		4 262,49	94 370,44	464 238,09	554 346,04
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		4 262,49	94 370,44	464 238,09	554 346,04

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget déchets et recyclables.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-8DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-8DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190327-8 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DECHETS-RECYCLABLES N°89512

Monsieur le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation,Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote.

La commission a fait le bilan des investissements de l'année 2018 et des projets de l'année 2019, que vous trouverez listés ci-dessous :

- **Investissements réalisés :**
  - Travaux de la déchèterie de Livry => ajout de 2 flux supplémentaires
  - Remise en état du système de lecteur de puces sur les 3 BOM
  - Installation des panneaux de communication sur les BOM
  - Mise en place du contrôle d'accès en déchèteries
  - Achats des Points d'apport volontaire de verre
  - Nouveau local Déchets Ménagers Spéciaux en déchèterie à Maisoncelles-Pelvey
  - Travaux sur le garage des BOM – aération + contrôle d'accès
  - Achat d'un fourgon (livré début janvier 2019)

- **Projets de fonctionnement / gestion du service déchets recyclables**
  - Mise en place du flux recylum sur les déchèteries – gratuit
  - Réorganisation des équipes techniques
  - Réorganisation du temps de travail des agents en déchèterie
  - Harmonisation du logiciel de facturation entre les deux redevances
  - Mise en place d'un budget principal autonome
  - Equipement journalier des agents techniques (gants + modification des vêtements)
  - Utilisation du quai de transfert pour la collecte du sélectif

89512 CA 2018 BP DR

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	462 618,09 €	2 472 202,99 €	2 607 590,36 €	135 387,37 €	598 005,46 €
SECTION d Investissement	-2 642,49 €	381 325,09 €	340 308,16 €	-41 016,93 €	-43 659,42 €
TOTAL Résultat GLOBAL		2 853 528,08 €	2 947 898,52 €	94 370,44 €	554 346,04 €
				Excédent de cloture 2017	Excédent global de cloture

	report n-1 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018	resultat cumulé	
Investissement	-2 642,49 €	381 325,09 €	340 308,16 €	-41 016,93 €	-43 659,42 €	
RAR		80 861,69 €	48 443,06 €	-32 418,63 €	-32 418,63 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-76 078,05 €	
Inscription au 1068					76 078,05 €	1068
Fonctionnement		2 472 202,99 €	2 607 590,36 €	135 387,37 €	598 005,46 €	
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					521 927,41 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT a reporte
report en recettes de INVESTISSEMENT : déficit d'INVESTISSEMENT reporté					-43 659,42 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT a reporter

Si l'excédent donc pas besoin d'alimenter le 1068 si negatif : peut être alimenter dans la limite de l'excédent de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-8DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

✓ **Vote : Le président proposera aux membres du conseil communautaire :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget déchets et recyclables de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser,
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2018 comme suit au budget supplémentaire de l'exercice 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE COM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-9DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-9DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190327-9 : VOTE DU BUDGET DECHETS-RECYCLABLES SUPPLEMENTAIRE

Le budget Déchets & Recyclables supplémentaire consiste en un budget qui reprend les résultats 2018 tels que présentés ci-dessus (reprise du déficit d'investissement, restes à réaliser et de l'excédent de fonctionnement) et permet d'inscrire certaines nouvelles dépenses ou recettes non votées lors du budget primitif adopté en conseil communautaire du 06/02/2019.

Concrètement ce budget supplémentaire permet le vote des restes à réaliser en investissement non votés en janvier. Il prévoit des dépenses supplémentaires :

- Au chapitre 11 (article 6066 et 611) ;
- Au chapitre 12 notamment avec l'enveloppe complémentaire lié au recrutement de renfort pour la distribution des bacs pucés sur le secteur ex-VBI ;
- Au chapitre 65 pour ajouter une enveloppe complémentaire concernant le coût de traitement des déchets ;
- Au chapitre 022 des dépenses imprévues à hauteur de 145k€ ;
- Au 023 pour acter le financement d'une partie des investissements par le fonctionnement.

Le budget supplémentaire prévoir aussi des recettes supplémentaires en affectant les excédents de fonctionnement 2018 sur les services ACI et VBI.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité :**

- **DE SE POSITIONNER pour ADOPTER** le budget déchets & recyclables (89512) ci-joint,
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-10DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-10DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-10 : PAT_CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE_ SIGNATURE DE L'AVENANT 1

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.
Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Les projets de la communauté de communes éligibles au contrat départemental de territoire ont fait l'objet d'une délibération **(20190206—12).**

Le modèle de projet d'avenant au Contrat départemental de territoire est disponible sur votre espace Elus.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, l'unanimité :**
  - **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n° 1 du contrat départemental de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
  - **DE SOLLICITER** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants (projets ayant fait l'objet d'une délibération 20190206-12) qui seront à intégrer à l'avenant n°1 du contrat de territoire.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-10DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Contrat départemental de territoire 2017/2021
Répartition de l'enveloppe dédiée à PBI (1 310 329 €)

Nom du Projet	budget estimatif Projet HT		Subvention CD14	Taux
Création d'un PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	Total	3 881 505,00	150 000,00	3,86%
Création d'un PSLA à Caumont sur Aure	Total	1 604 472,00	150 000,00	9,35%
Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	Total	1 252 410,00	250 000,00	19,96%
Aménagement et requalification des Zones d'Activités de Villers Bocage (aménagement paysager, voirie et signalétique de la zone d'activités de Villers Bocage)	Total	42 000,00	15 000,00	35,71%
Réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers Bocage	Total	1 362 943,88	277 000,00	20,32%
Extension des services de la communauté de communes, 31 rue de Vire, Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)	Total	320 000,00	61 729,00	19,29%
Rénovation de la Maison de Services au Public à Villers Bocage avec nouveaux services à la population	Total	441 050,00	177 000,00	40,13%
Espace multi-services Caumont-sur-Aure	Total	839 200,00	200 000,00	23,83%
Mise en place de nouvelles Boucles Vélos (2)	Total	60 000,00	24 000,00	40,00%
Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial	Total	14 000,00	5 600,00	40,00%
		TOTAL	1 310 329,00 €	

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-11DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour:

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-11DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-11 : EJ_ALSH : TARIFS MINI-CAMPS

Contexte :
Le réseau enfance-jeunesse a analysé le coût réel d'un mini-camp. Le montant par jour et par enfant s'élève à 60 €.
Le réseau propose que ce coût soit supporté à part égale entre les parents et les aides publiques (soit 30 € pour les parents au QF4).
De plus, on constate que certains enfants n'osent pas « partir » en mini-camp.
Pour ces enfants, une nuit au centre peut leur être proposée afin de connaître un temps d'activité différent de la journée au centre de loisirs tout en passant une nuit hors de la maison. Cette nuitée sera facturée 5 € en plus de la journée de centre de loisirs.

Objectif : Définir la tarification harmonisée des mini-camps organisés par les ALSH du territoire de PBI.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** les tarifs des mini-camps et des nuitées organisés par les ALSH du territoire de PBI à partir de l'été 2019 :

Quotient	Mini-camp (séjour)	ALSH (pour si nuitée)
Inf. ou égal à 620	26,00 €	19,00 €
621 à 900	27,00 €	20,00 €
901 à 1399	28,00 €	21,00 €
Sup. ou égal à 1400	30,00 €	23,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Pour répondre à la question posée en conseil communautaire sur la différence tarifaire, celle-ci s'explique par la nature du service proposé. Un mini-camp s'effectue en dehors des lieux d'activité classiques : les coûts intègrent le déplacement pour s'y rendre, le coût d'hébergement et le coût des activités (Ex : kayak, randonnée, etc.)

Le prix du mini-camp correspond au prix à la journée en séjour extérieur, nuitée incluse.
Le prix ASLH « si nuitée » correspond au centre avec la nuitée sur le site de l'ASLH « classique ».

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PAYS DE BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-12DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-12DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

- Considérant la commission Environnement du 28 février 2019 ;

DELIBERATION 20190327-12 : ENV_ BASSIN VERSANT DE L'ODON : FRANCHISSEMENTS DU COURS D'EAU - PASSAGES A GUE ET PASSERELLES

Contexte :
Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fait évoluer les modalités de financement de certains aménagements en bord de cours d'eau. Les passages à gué aménagés ne sont désormais plus finançables. Or, la 2ème tranche du PPRE est concerné par 23 franchissements bovins ou engins dont 7 passages à gués prévus initialement.

Rappel : La proposition initiale d'aménagement de passages à gué s'explique par :
- La largeur du cours d'eau
- L'isolement des parcelles
- Contraintes techniques

Problématiques soulevées par l'aménagement de passerelles en remplacement des passages à gué :
1) Rapport investissement financier/gain milieux naturels
2) Ajout d'un système d'abreuvement supplémentaire si aménagement d'une passerelle
3) L'impact financier de la transformation des passages à gué en passerelles n'a pas été évalué pour le BP 2019.

2 Propositions :
Proposition n°1 : Le financement des passages à gué est supporté à 100% par PBI :
Pour information, l'AESN nous autorise à utiliser le reliquat de la première tranche pour financer les passages à gué. Le reliquat ne couvre pas en totalité les 7 passages à gué.
Le reliquat est de 6 600 € TTC, nous pourrions prendre en compte 4 passages à gué financés à 80%

Soit au total :

	Nombre passages à gué	Financement AESN	Reste à charge EPCI
Reliquat 1ère tranche PPRE	4	80%	1 200,00 € TTC
2ème tranche PPRE	3	0	4 500,00 € TTC
Total	7		5 700,00 € TTC

Proposition n°2 : Remplacement des passages à gué par une passerelle bovins :
(Sur la base d'un devis réalisé le 18/02/2019 par l'entreprise Espace Basse Normandie pour une passerelle bovins de 13 mètres)

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-12DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Travaux	oût HT BPU	oût TTC BPU	Taux de subventions théorique	hancement théorique	ste à charge EPCI
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
Passerelle bovins	16 465,00 €	19 758,00 €	0,8	5 806,40 €	3 951,60 €
TOTAL	115 255,00 €	138 306,00 €		10 644,80 €	**27 661,20 €**

Le reste à charge pour PBI s'élève à 27 661,20 € TTC, hors coûts des abreuvoirs.
NB : Ne solutionne pas le passage des engins car la passerelle est dimensionnée à 2.5 mètres de large.

⇨ La commission Environnement propose de retenir la première proposition.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, 51 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur VERGY) :**

- **DE NE PAS RETENIR** la proposition de transformer les passages à gué en passerelles ;
- **DE MAINTENIR** les travaux de création de passages à gué, sans subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- **D'ETALER** les travaux de ces passages à gué sur plusieurs années en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire fixée au budget principal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-13DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-13DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-13 : TC_SENTIERS DE QUALITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Contexte :
Il est rappelé que le conseil départemental du Calvados a mis en place un dispositif d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée « Politique randonnée départementale à hauteur de 40% d'une dépense éligible plafonnée à 400 € / km pour les circuits de qualité ».

Les sentiers doivent répondre aux critères « Circuits Qualités du Calvados » définis par le Conseil Départemental.

Les circuits éligibles sont les suivants :
- Le petit tour de Beauquay,
- Les hauts de Roucamps,
- Le Mont d'Ancre,
- Au fil de la Druance,
- Le sentier des Bruyères.
- Les balcons de l'Odon,
- Le plateau de Claire-Fontaine
- La vallée de l'Ajon
- De l'Ecanet vers la Seulline
- Le circuit de l'Orgeuil
- Circuit le Mont Pinçon
- Autour du Locheur
- Le circuit de Caumont-sur-Aure, sous réserve de qualification du circuit en circuit de qualité, par le Conseil Départemental, et de sa reconnaissance d'intérêt communautaire par la communauté de communes

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des sentiers de randonnées éligibles ;
- **DE S'ENGAGER** à assurer un entretien biannuel de la végétation et annuel du balisage pour les dits sentiers conformément à la convention d'entretien des circuits de randonnée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents afférents ;

Monsieur PETRE a souhaité savoir qui finance l'entretien de « la chevauchée de Guillaume ». PBI s'engage à lui fournir une réponse.
La Chevauchée de Guillaume bénéficie de l'aide du Département sur la part des chemins identifiés dans les circuits de « qualité ». L'Office de Tourisme conforme que l'itinéraire de la Chevauchée de Guillaume n'est pas considéré comme un circuit dit « de Qualité ». La Chevauchée de Guillaume est composée en partie de chemins de « qualités » donc subventionnés et de chemin d'intérêt communautaire.la totalité de l'itinéraire est entretenu par la CDC.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-14DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-14DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-14 : TC_POLITIQUE CULTURELLE : MODIFICATION DE LA REGIE EN REGIE DE RECETTES

- Vu la délibération n°20181107-36 de Pré-Bocage Intercom en date du 07 novembre 2018 relative à la mise en place des cartes achats publics ;
- Vu la délibération n°20181107-7 de Pré-Bocage Intercom en date du 07 novembre 2018 relative aux tarifs et à la facturation de la saison culturelle, reprenant notamment la délibération n°20170704-16 en date du 04 juillet 2018 relative à la régie mixte culture ;
- Vu l'avis favorable du comptable public en date du 18 mars 2019 ;

Contexte :
Il est rappelé qu'une régie mixte a été mise en place dans le cadre de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom afin :
- D'encaisser l'argent lié aux entrées des spectacles ;
- De réaliser les dépenses imprévues liées à l'organisation des spectacles.

Considérant que la carte d'achats est désormais opérationnelle, et que le service culture peut réaliser les dépenses exposées ci-dessus avec cette carte, il est proposé de modifier la régie mixte en une régie de recettes.

Objectif : Modifier la régie mixte en régie de recettes selon les articles suivants :

ARTICLE 1er - Il est institué une régie de recettes auprès du service **culture** de **Pré-Bocage Intercom**.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à **Villers-Bocage.**

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1er **Janvier au 31 Décembre**

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants : **Entrée pour les différents Spectacles organisés par la communauté de communes ;**

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
1° : Numéraire
2° : Chèques

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un **ticket numéroté à valeur faciale,**
Lesdits tickets seront édités par un prestataire externe.
À ce titre, les tickets constituent des valeurs inactives dont la comptabilité est assurée par le Comptable du Trésor d'Aunay/Odon. Les carnets inutilisés devront donc lui être systématiquement remis à chaque réception de l'imprimeur avec, à l'appui, le bordereau de livraison.

ARTICLE 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **3 200 € (ce montant totalisant le numéraire mais également les chèques).**

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur pour la régie recettes.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser **à la caisse du comptable public assignataire, trésorerie d'Aunay sur Odon,** le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum **UNE FOIS PAR MOIS**.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-14DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de **LA CAISSE DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE, TRESORERIE D'AUNAY SUR ODON,** la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 – Le **Président** et le comptable public assignataire **d'Aunay-Sur-Odon** sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la modification de la régie mise en place dans le cadre de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom en une régie de recettes ;
- **DE REPRENDRE** la délibération n°20181107-7 en date du 07 novembre 2018 relative à la régie mixte culture ;
- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une régie culture (régie de recettes) ;
- **D'APPROUVER** l'édition d'une facture à toute personne ou structure, privée ou publique, qui en fera la demande, suite à l'achat de places de spectacles dans le cadre de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-15DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-15DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-15 : DEV_ZA VAL D'ARRY : CESSION DE LA PARCELLE N°2

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20170704-24 en date du 04 juillet 2018 relative à la validation de la phase esquisse de la zone d'activités de Val-d'Arry ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20180926-9 en date du 26 septembre 2018 relative à l'évolution du planning prévisionnel et à l'autorisation du dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles 1 et 2 de la future zone d'activités de Val-d'Arry ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n° 20181107-10 en date du 07 novembre 2018 relative à la validation de la phase PRO de la zone d'activités de Val-d'Arry ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20181107-11 en date du 07 novembre 2018 relative à la division des parcelles et permis d'aménager ;
- Vu l'avis des domaines concernant la parcelle n°2 de la future zone d'activité de Val-d'Arry, en date du 16 octobre 2018 ;
- Considérant la commission Développement Economique du 21 novembre 2018 ;

Contexte :

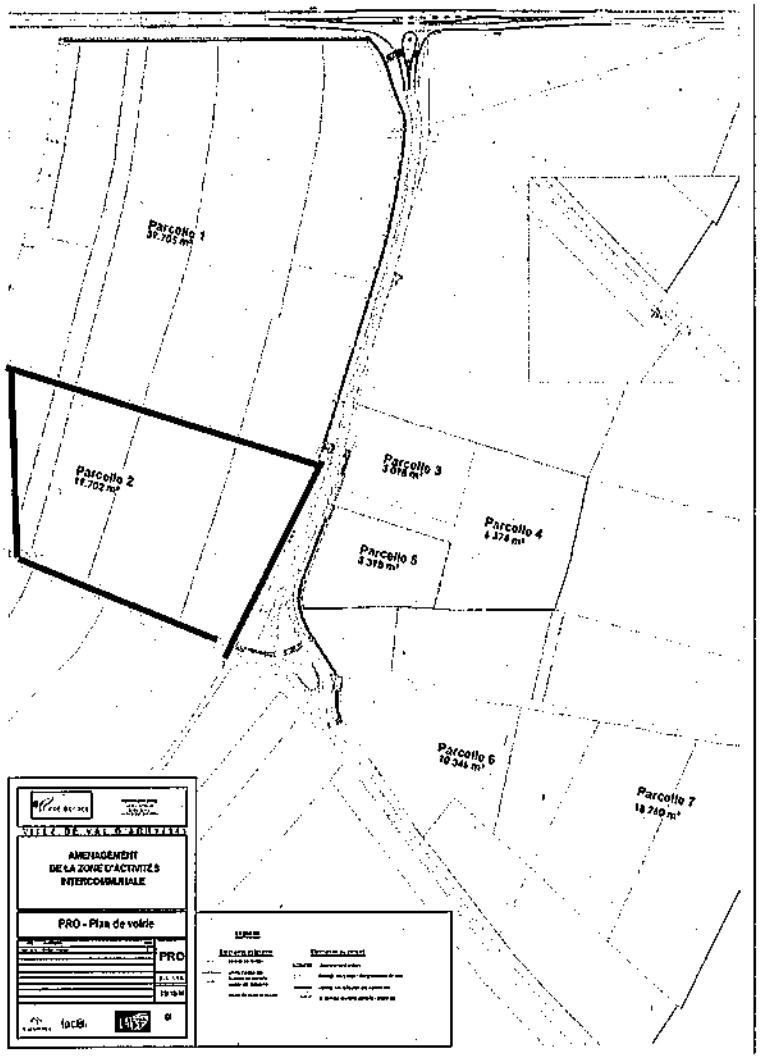

Monsieur le vice-président informe le conseil communautaire qu'une entreprise s'est positionnée en vue de se porter acquéreur de la parcelle n°2, située dans la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 19 702 m², actuellement propriété de Pré-Bocage Intercom.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-15DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Projet : Implantation de l'entreprise « Vol-V Biomasse », filiale d'ENGIE, ou toute autre société constituée à cet effet ;
Proposition de cession dans les conditions suivantes :

- Prix unitaire : 25 € HT/m²
- Superficie estimative de la parcelle : environ 19 702 m²
- Coût d'acquisition estimé : 492 550 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur

Avis de France Domaine en date du 16 octobre 2018

N° Parcelle	Surface	Avis de France Domaine	Proposition de PBI
2	19 702 m²	13 € /m²	25 € HT/m²

Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre cet avis. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié. Ici, cet écart de valeur se justifie par :
- La proximité de la canalisation du gaz ;

Objectif : **Accueillir de nouvelles activités économiques sur le territoire.**

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'avis rendu par France Domaine concernant la parcelle n°2 de la future zone d'activité à Val-d'Arry ;
- **D'ACCEPTER** la cession de la **parcelle n°2** de la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ **19 702 m²** au prix unitaire de **25 € HT/m²**, au profit de **« Vol-V Biomasse », filiale d'ENGIE**, ou toute autre société constituée à cet effet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente en l'étude de Me DAON et de procéder à toutes les formalités nécessaires conduisant à la vente du terrain en respectant les conditions suivantes :
  1. Nature du projet de l'acquéreur : Construction d'un bâtiment à usage commercial et/ou professionnel
  2. Le délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.
  3. Création effective d'un site de méthanisation producteur de biogaz valorisant des sous-produits de l'industrie agroalimentaire et de l'agriculture locale
- **DE SIGNER** la « convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Val-d'Arry » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant ;
- **DE PRECISER** que les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DE PRECISER** que les frais de géomètre (bornage) et les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DE PRECISER** dans l'acte et la promesse de vente que si le permis de construire est rendu caduque, la communauté de communes se réserve le droit de racheter la parcelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-16DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-16DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-16 : DEV_ ZA VAL D'ARRY : EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Contexte :
Afin de procéder au raccordement électrique de la future zone d'activités de Val-d'Arry, les services du SDEC Energie nous ont informé que le coût de ces travaux d'électricité se décomposent comme suit :

- Extension réseau publique d'électricité (hors assiette de l'aménagement) : 27 617,35 € HT. Sur ce coût la contribution de PBI s'élève à **10 770,38 € net réfacté** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie)
- Extension réseau publique d'électricité (sur assiette de l'aménagement) : 39 890,99 € HT. Sur ce coût la contribution de PBI s'élève à **15 556,93 € net réfacté** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie)
- Desserte intérieure réseau électricité basse tension (sur assiette de l'aménagement) :
  - **Tranche n°1 :** 3 402,15 € HT. Sur ce coût la contribution de PBI s'élève à **1 326,79 € net réfacté** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie)
  - **Tranche n°2** : 11 073,64 € HT. Sur ce coût la contribution de PBI s'élève à **4 318,57 € net réfacté** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie)
  - **Tranche n°3** : 13 247,68 € HT. Sur ce coût la contribution de PBI s'élève à **5 166,41 € net réfacté** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie)

Le solde de ces travaux est couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC Energie dans le cadre du soutien qu'ils apportent au développement des activités intercommunales.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les demandes de raccordement au réseau électrique pour la future zone d'activités de Val-d'Arry, accompagnées des actes d'engagement, exposées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les participations financières de Pré-Bocage Intercom exposées ci-dessus, relatives à ces raccordements ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-17DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-17DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-17 : DEV_ ZA NOIRES TERRES : EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Contexte :
Suite à la demande d'évolution de puissance électrique nécessaire à l'installation du Prébo'Cap sur la commune de Villers-Bocage, les services du SDEC Energie nous ont informés que le coût des travaux correspondants à ce raccordement électrique est de 10 193,11 € HT.

Sur ce coût, **la contribution de Pré-Bocage Intercom s'élève à 5 096,56 € net** (la TVA étant avancée par le SDEC Energie), le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC Energie dans le cadre du soutien qu'ils apportent au développement des activités intercommunales.

✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la demande de raccordement au réseau électrique pour l'installation du Prébo'Cap, accompagnée de l'acte d'engagement ;
- **D'APPROUVER** la participation financière de Pré-Bocage Intercom exposée ci-dessus, relative à ce raccordement ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent ;

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le SDEC souhaite faire évoluer ses statuts pour permettre au syndicat d'exercer éventuellement la compétence eau et assainissement et non pas pour déléguer la compétence dans un premier temps.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-18DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 49

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Danielle HOULBERT, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Marcel PETRE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Christophe LE BOULANGER, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Christian HAURET, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Philippe PELLETIER, Jean-Luc ROUSSEL, Patrick DUCHEMIN, François BISSON, Didier VERGY, Michel LEFORESTIER, Dominique MARIE Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Rémi THERIN, Stéphanie LEBERRURIER, Sylvie LENOURRICHEL, Jean-Paul ROUGEREAU, Alain LENOURRICHEL représenté par Pascal CHAILLON Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR son suppléant, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT donne pouvoir à Alain QUEHE, Christelle LECAPITAINE donne pouvoir à Jacky GODARD

Étaient absents excusés : Marcel BONNEVALLE, Pierre FABIEN,

Étaient absents :
Nathalie CHENNEVIERE, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Sylvie HARIVEL, Pascal HUARD, David PICCAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jacques LENAULT Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190327-20190327-18DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

DELIBERATION 20190327-18 : DR : RENOUVELLEMENT CONVENTION ECO DDS 2019

Contexte :
La collecte des Déchets Diffus Spécifiques ménagers est réalisée par voie de prestation (Triadis).

Pour cette collecte, un éco-organisme Eco-DDS verse un soutien aux collectivités de manière annuelle.

Un nouvel agrément a été passé pour l'année 2019 et Pré-Bocage doit repasser une convention avec l'Eco-organisme.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
  - **D'AUTORISER** le président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette dernière.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Conseil communautaire du 01 avril 2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-1DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-1DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-1 : CDV_ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Vu la délibération n°20170315–6 de Pré-Bocage Intercom du 15 mars 2017 : *« La Communauté de communes apporte son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive »* ;
- Vu la délibération n°20181219-9 de Pré-Bocage Intercom du 19 décembre 2018 relative à la définition de la politique d'attribution des subventions aux associations sportives affiliées ;
- Considérant les COPIL Subventions des 26 février et 14 mars 2019 ;
- Considérant la commission Cadre de Vie du 5 mars 2019 ;

Contexte :
Le comité de pilotage subventions s'est réuni le 26 février 2019 pour une première analyse des demandes de subventions. Le COPIL a proposé à la commission cadre de vie du 5 mars 2019, une subvention théorique dans une enveloppe budgétaire définie. Au regard de ces orientations, certaines associations ont été rencontrées pour bénéficier de compléments d'informations.

Pour mémoire, des critères ont été définis :
A] Subvention de fonctionnement :

Ordre priorité	Critères	Subventions définies selon	Objectifs poursuivis
1	Effectifs - 18 ans	Effectifs	⇨ Politique « Jeunes »
2	Licence -18 ans	% sur les dépenses	⇨ Réponse à l'obligation d'adhésion ⇨ Politique « Jeunes » ⇨ Participation de PBI aux licences jeunes - 18 ans
3	Stages sportifs	**Nombre** de jours et nbre d'enfants par jour	⇨ Dynamisme local
4	Effectifs +18 ans	Effectifs	⇨ Dynamisme local + Lien social
4	Emploi encadrant diplômé (hors conventions d'objectifs)	ETP	⇨Qualité de l'offre sportive
4	Bénévolat ENCADRANT	Encadrants (uniquement) de groupes d'enfants et d'adultes	⇨ Qualité de l'offre sportive ⇨ Valorisation du bénévolat
4	Recherche active de recettes (sponsoring, loto, vide-greniers, soirée dansante, etc.)	Nombre d'actions	⇨Valorisation de la recherche d'autonomie financière ⇨ Dynamisme local
5	Participation à des actions proposées par PBI manifestations (Forum des associations, Fête du jeu, Festival du Slam)	Nombre de manifestations	⇨ Dynamisme local ⇨ Valorisation du réseau associatif
5	Participation à d'autres animations / manifestations à titre gracieux	Nombre de manifestations	⇨ Dynamisme local ⇨ Valorisation du réseau associatif

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-1DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

	Associations concernées	Spécificités	Objectifs poursuivis
Modalités d'application	Pour toutes les associations	Minimum de 10 adhérents	Définir un seuil d'intervention cohérent avec la notion de pratique associative
	Pour les associations sportives pratiquant des activités sur le territoire et dont le siège se trouve hors de Pré-Bocage Intercom.	→ Si plus de 70% des activités hors compétition ont lieu sur le territoire : application des critères classiques. → Sinon, les subventions sont versées au pourcentage d'adhérents pratiquant et résidant sur le territoire de PBI.	Définir le périmètre d'intervention de PBI

B] Subvention ELITE

Pas de limite d'âge	**<u>Conditions</u>** : 1 à 4 personnes par véhicule Le véhicule ne doit pas transporter que du matériel
Subvention ELITE (kms < à 250 kms) = 100 €	
Subvention ELITE (kms > à 250 kms) = 150 €	
Compétition nationale ayant lieu sur l'année civile (N-1). Exemple : Pour la subvention 2018 → Compétition de l'année 2017.	
Le disponible (N-1) / dépenses (N) ne doit pas dépasser 40 %	

C] Subvention exceptionnelle évènement
Les évènements doivent être exceptionnels :

- Soit un fait exceptionnel (50 ans d'une association)
- Soit un évènement d'une envergure nationale, ...

D] Subvention exceptionnelle déplacement
Subvention déplacement collectif en considération des obligations de déplacement
Il est précisé lors du conseil que la subvention exceptionnelle de déplacement sera versée pour les déplacements sportifs.

<u>Objectif</u> : Apporter un soutien financier aux associations sportives du territoire de l'intercommunalité affiliées à une fédération sportive

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations sportives selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-1DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Associations	Subvention fonctionnement 2019	Subvention élite 2019	Subvention déplacement 2019	Subvention Projet spécifique	Total subvention 2019
ASL Noyers Missy	3 000,00 €	- €	- €	- €	3 000,00 €
Section Race BMX	450,00 €	700,00 €	- €	- €	1 150,00 €
AS Cahagnes	5 000,00 €	- €	- €	500,00 €	5 500,00 €
A.S Villers-Bocage Judo	3 900,00 €	- €	- €	- €	3 900,00 €
Amicale Bouliste Jurquoise	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
Amicale Laïque Aunay Villers Evrecy	5 100,00 €	1 900,00 €	2 000,00 €	25 000,00 €	34 000,00 €
Pré Bocage Basket	8 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €	9 000,00 €
Body Karaté Caumont-sur-Aure	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
Club Cycliste Caumontais	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
Elan Judo Club de l'Odon	1 500,00 €	- €	- €	600,00 €	2 100,00 €
Gym Détente Jurques	200,00 €	- €	- €	- €	200,00 €
Association Gymnastique Volontaire	700,00 €	- €	- €	- €	700,00 €
IS Caumontaise	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
L. PASO	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
Sports et Loisirs en Pré-Bocage	2 700,00 €	1 350,00 €	- €	- €	4 050,00 €
Shotokan Karaté Aunay	1 500,00 €	450,00 €	- €	- €	1 950,00 €
Club de tennis de Cahagnes	1 200,00 €	- €	- €	- €	1 200,00 €
Tennis Club Villers-Bocage	2 500,00 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
US Aunay sur Odon	5 500,00 €	- €	- €	24 100,00 €	29 600,00 €
USVB Foot	12 500,00 €	- €	- €	- €	12 500,00 €
Union Sportive Villers-Bocage de Danse « USVB Danse »	3 500,00 €	- €	- €	- €	3 500,00 €
US Villers-Bocage Tennis de Table	2 000,00 €	150,00 €	- €	- €	2 150,00 €
USVB Pétanque	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
Kyokushinkai Caumont	650,00 €	- €	- €	- €	650,00 €
Cyclo Cahagnes	150,00 €	- €	- €	- €	150,00 €
TOTAL	61 250,00 €	4 550,00 €	2 000,00 €	51 200,00 €	**119 000,00 €**

- **DE PRECISER** que les subventions seront versées aux associations sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard BEGUIN

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-2DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison d Services

Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-2DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-2 : CDV_LOGEMENT : MISSIONS COMPLEMENTAIRES CONFIEES AU CABINET INHARI

- Vu la délibération n° 20181219-8 de Pré-Bocage Intercom, en date du 19 décembre 2018, relative à la reconduction du protocole « Habiter Mieux » pour l'année 2019 ;
- Considérant la commission Cadre de Vie des 29 janvier 2019 ;

Contexte :
Le conseil communautaire du 19 décembre 2018 a décidé de reconduire le protocole « Habiter Mieux » pour l'année 2019. Pour rappel, celui-ci s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet en effet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.
Le cabinet Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

Ce protocole a été reconduit dans les conditions suivantes :
- Maintien des permanences sur les 3 sites : Les Monts d'Aunay, Caumont-sur-Aure et Villers-Bocage
- Animation du protocole : 2 demi-journées au salon de l'habitat
- Proposition d'actions de communication sur les secteurs de Pré-Bocage Intercom encore peu sensibilisées, par des interventions auprès d'autres acteurs susceptibles d'informer la population (élus locaux, notaires, agences immobilières, ADMR, secrétaires et agents de mairie, etc.)
- La population devra pouvoir bénéficier du conseil qu'elle soit éligible ou non au dispositif « Habiter Mieux »

La commission Cadre de Vie du 29 janvier 2019 propose d'étendre l'animation du protocole « Habiter Mieux » en retenant les missions complémentaires suivantes :

Missions complémentaires	Total HT	Total TTC
Conception de documents de communication à destination des professionnels et des propriétaires, reprographie et diffusion d'affiches et flyers 30 permanences : - 2 000 flyers et 100 affiches	500 €	**600 €**
Action de communication sur le secteur de Pré-Bocage Intercom : Entretien avec les mairies et les partenaires, avec une demande de visite de chantier incluse	250 €	**300 €**
		900 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**
- **D'APPROUVER** les missions complémentaires confiées au cabinet Inhari exposées ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-3DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-3DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-3 : CDV_SUBVENTIONS : SUBVENTIONS PARTENAIRES HABITAT : BIOMASSE

Contexte :
Dans le cadre du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, l'État et l'ADEME (Agence de l'Environnement de le Maîtrise de l'Énergie) ont lancé le 10 septembre 2018 une grande campagne nationale pour mobiliser les français et les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique. Cette campagne, baptisée **FAIRE (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique)**, a pour objectifs :

- De rendre visible un **« service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les citoyens** (400 « espaces conseil » sur le territoire national, dont les Espaces INFO>ÉNERGIE pilotés par l'ADEME),
- D'entraîner **l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation**.

Soutenue par la Région Normandie, **Biomasse Normandie anime depuis 2002 l'Espace INFO>ÉNERGIE du Calvados.** Les **5 conseillers FAIRE** ont désormais pour rôle de répondre aux questions (techniques, financières ou juridiques) de tous les calvadosiens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, **Biomasse Normandie propose à Pré-Bocage Intercom** (PBI) **de déployer un certain nombre d'actions concrètes, à destination des particuliers, sur son territoire**.
Au regard de ses compétences, de sa volonté d'inscrire le territoire dans une trajectoire de transition énergétique marquée notamment par la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), PBI souhaite soutenir cette démarche.

La commission Cadre de Vie propose de **définir le programme d'actions** suivant :

➔ **Biomasse Normandie** s'engage à assurer sur le territoire de PBI :
- Des permanences d'un conseiller pour accueillir le public, au rythme de 1 demi-journée par mois, exception faite de la période de Noël et du mois d'août,
- L'organisation d'une visite d'une maison rénovée exemplaire par an,
- La tenue d'un stand et la participation lors du salon de l'habitat organisé annuellement sur le territoire.

Le programme pourra être modifié sur accord des parties en fonction des conditions observées sur le terrain. De plus, des actions complémentaires pourront être proposées (thermographies) et mises en œuvre.

Un **bilan d'activité** recensant les actions réalisées sera présenté chaque **fin d'année** à la communauté de communes.

➔ **PBI s'engage à :**
- Mettre à disposition de Biomasse Normandie un espace permettant aux conseillers FAIRE de recevoir le public en toute confidentialité,
- Communiquer sur les actions de Biomasse Normandie afin d'assurer une fréquentation optimale aux permanences,
- Verser une subvention d'un montant de 2 040 € maximum (la valeur sera proratisée au nombre d'actions réalisées)

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**
- **D'APPROUVER** le programme d'actions exposé ci-dessus sur le territoire de Pré-Bocage Intercom en collaboration avec Biomasse Normandie ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-3DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

- **D'APPROUVER** la signature d'une convention de partenariat avec Biomasse Normandie, applicable jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible une fois tacitement ;
- **DE VERSER** une subvention d'un montant maximum de 2 040 € pour l'année 2019, dans les modalités suivantes :
  - 50% à la signature de la convention, soit 1 020 € maximum (la valeur sera proratisée au nombre d'actions réalisées)
  - Le solde au terme de la période de convention, soit 1 020 € maximum (la valeur sera proratisée au nombre d'actions réalisées), en janvier 2020
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **D'INDIQUER** que le financement d'actions complémentaires pourra être envisagé par accord des parties, formalisé dans un avenant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

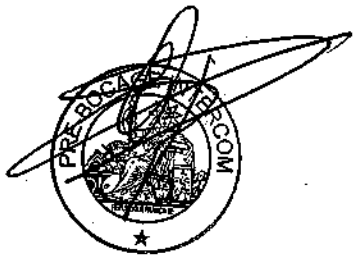

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190104-4DEL-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190104-4DEL-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

DELIBERATION 20190401-4 : TC_CREATION D'UN EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L134-5 qui reconnaît et incite la création d'office de tourisme intercommunautaire, et les articles L.133-1 à L133-10,

En application des articles 64 et 68 de la loi N° 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté de communes se voit transférer, de plein droit, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » depuis 1er janvier 2017 ,

Ainsi, il vous est proposé la création d'un office de tourisme intercommunautaire, couvrant les territoires de l'intercom de la Vire au Noireau et de Pré Bocage Intercom, par délibération concordantes de leur organes délibérants.

La création de cette structure a vocation de dynamiser l'action de l'office du tourisme, notamment en commercialisant des produits touristiques relatifs au territoire. Cette structure outil de promotion et d'attractivité du territoire, mettra en œuvre la stratégie touristique définie par les deux communautés de communes membres.

L'objet de la présente délibération est de déterminer le statut juridique et les modalités d'organisation de ce futur office de tourisme intercommunautaire,

Sur ce sujet, il a été dressé les constats suivants :

- Un contrôle public important doit être maintenu sur le futur office (ce qui suppose une gouvernance majoritaire des élus communautaires)
- Une gestion déléguée, dotée d'une certaine autonomie, reste préférable à une gestion associative
- La gestion déléguée ne peut conduire à déposséder les élus du territoire de leur pouvoir d'initiative et de contrôle sur le fonctionnement de l'office de tourisme

Il s'ensuit que **La forme de l'établissement public industriel et commercial (EPIC)** régi par les dispositions des articles L133-4 et suivants du Code du tourisme apparaît la plus adaptée aux attentes des deux communautés de communes.

Par suite, il est proposé au conseil communautaire de retenir la forme statutaire de l'EPIC, dont la création entrerait en vigueur le 1er juillet 2019.

Cet EPIC pourra assurer les missions relatives aux offices de tourisme telles que définies par le code du tourisme, à savoir :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme,

- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,

L'office de tourisme peut implanter un ou plusieurs bureaux permanents ou non permanents chargés notamment de l'information touristique.

En complément des compétences obligatoires, :

- Commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II,

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190104-4DEL-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

L'EPIC OTBN sera obligatoirement consulté par les communautés de communes IVN et PBI sur les projets d'équipements collectifs touristiques (article L 133-9 du code du tourisme).
Par ailleurs la gouvernance de ce futur office de tourisme s'exprime à travers la composition du **comité de direction de l'office de Tourisme.**

Au sein de cet office prenant la forme d'un EPIC, les membres représentant l'établissement public de coopération intercommunale détiennent la majorité des sièges du comité de direction.

Les membres représentant les communautés de communes IVN et PBI détiennent la majorité des sièges au sein du comité de direction de l'office de tourisme.
Ces membres sont élus par le conseil communautaire en son sein.

Il est par ailleurs proposé d'associer aux représentants des deux intercoms, des socioprofessionnels et personnalités qualifiées.

Le Comité de Direction comprendrait 29 membres répartis en 2 collèges : Collège 1 composé d'élus ; collège 2 composé de socio-professionnels.

- Collège 1 : élus des communautés de communes : 17 membres

La répartition des élus est effectuée selon le calcul suivant :

1 – un nombre fixe de 5 élus par intercommunalité (soit 10 élus sur les 17),
2 – un nombre variable, proportionnel au nombre de lits marchands de chaque territoire.

A la date de création de l'EPIC le nombre de sièges issus de la part variable est de 5 élus pour IVN et 2 élus pour PBI

Les conseils communautaires désigneront, par siège attribué (10 pour IVN et 7 pour PBI) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

- Collège 2 : socio-professionnels : 12 membres

Le collège des socio-professionnels comportera 12 membres, soit 6 par intercommunalité, et sont répartis en 6 groupes d'activités :
Groupe 1 : Hôteliers / Hôteliers-Restaurateurs/ Restaurateurs
Groupe 2 : Gîtes /Chambres d'hôtes/Campings
Groupe 3 : Activités de Plein Air
Groupe 4 : Associations locales en lien avec le tourisme
Groupe 5 : Musées, Sites
Groupe 6 : Commerçants, Producteurs, Artisans

L'association assurant la gestion de l'office de tourisme maintiendra ses activités jusqu'à la création de l'EPIC et sa mise en place opérationnelle.

Après avis favorable de la commission tourisme du 11 mars dernier et du bureau le 26 mars, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dévolu aux missions de promotion et gestion de l'office de tourisme intercommunautaire, à compter du 1er juillet 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190104-4DEL-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

- **D'APPROUVER** les statuts de l'EPIC tels que présentés en annexe ;
- **DE PRECISER** que le siège de l'EPIC sera situé à Vire (Square de la Résistance) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-4DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-4DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-5 : TC_ASSOCIATIONS CULTURELLES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2019

Contexte :
Monsieur le président rappelle l'intérêt communautaire afférent à la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » a été défini comme suit :

- « Pour la culture, l'intérêt communautaire est défini par sa participation à **l'école de musique du Pré-Bocage**
- La saison de spectacles professionnels organisés par des organismes conventionnés est d'intérêt communautaire :
  - Le **festival du conte au slam** est d'intérêt communautaire
  - La participation à l'**AIPOS**
- L'organisation d'une saison culturelle de Pré-Bocage Intercom
- [...] »

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations culturelles selon les modalités suivantes :

Associations	Subvention versée au titre de l'année 2018	Subvention 2019
Ecole de Musique du Pré-Bocage	113 770 €	113 770 €
AIPOS	14 415 €	14 415 €
ADECAP	20 000 €	20 000 €
Cinéma Paradiso	Part fixe : 3 650 € Part variable : 4 087, 20 €	Part fixe : 3 723 € Part variable : 6 805,14 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer :
  - La convention financière pour la participation annuelle à l'Ecole de Musique du Pré-Bocage ;
  - La convention pour l'organisation d'une saison de spectacles professionnels avec le Département du Calvados et l'association AIPOS ;
  - La convention pour le festival du conte au slam avec l'association ADECAP ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **DE PRECISER** que les subventions précitées seront versées sur présentation des justificatifs demandés par la Trésorerie et la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-6DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-6DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-6 : TC_OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE NORMAND : CONVENTION 2019

Contexte :
Pour rappel, il a été confié à la commission Tourisme-Culture un travail d'analyse afin de retenir la structuration juridique la plus adaptée pour répondre aux préoccupations des élus : maîtriser la politique en matière de promotion et de développement touristiques.

- Considérant les discussions en cours sur la restructuration de l'Office de Tourisme
- Considérant la sollicitation du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme pour une participation financière de la communauté de communes d'un montant de 4,5 € par habitant, avec une majoration exceptionnelle de 25% pour les années 2019.

Participations financières :

	PBI	IVN	Commentaire
2017	***97 207 €***	***137 634 €***	***Subvention versée***
2018	***0 €***	***0 €***	***/***
2019	***113 346€***	***223 920€***	***Subvention demandée***

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Bocage Normand, pour l'année 2019 faisant fonction de convention annuelle de financement;
- **D'ACCORDER** une subvention de 113 346€ pour l'année 2019 ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-7DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-7DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-7 : DEV_SUBVENTIONS : SOUTIEN DES ACTIONS DE L'UCIA DU PRE-BOCAGE

Contexte :
L'animation de l'UCIA (Union Commerciale, Industrielle et Artisanale), à travers la mise à disposition d'un agent 3 jours par semaine, est soutenue par Pré-Bocage Intercom.
Certains évènements, portés par l'UCIA, sont par ailleurs subventionnés par la communauté de communes.

Objectif : Répondre aux demandes de subventions de l'UCIA concernant les évènements 2019, sur proposition de la commission Développement Economique :

Objet	Dépenses prévisionnelles du projet	Subvention 2018	Demande 2019	Subvention 2019 proposée
Salon de l'habitat	10 980 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €
Salon de la mode « Mod'Events »	7 520 €	Pas d'édition en 2018	1 000 €	1 500 €
Salon des gourmandises	5 300 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL	23 800 €	4 500 €	5 500 €	5 500€

La commission Développement Economique a remarqué que l'augmentation de 500 € demandée pour la subvention du salon de l'habitat (entre 2018 et 2019) n'était pas justifiée au regard de l'excédent constaté sur le budget prévisionnel présenté par l'UCIA, et qu'en revanche, celui présenté pour le salon de la mode « Mod'Events » n'était pas à l'équilibre.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** l'octroi de subventions à l'attention de l'UCIA dans les modalités suivantes, au regard des propositions de la commission Développement Economique :

Objet	Subvention 2019
Salon de l'habitat	2 000 €
Salon de la mode « Mod'Events »	1 500 €
Salon des gourmandises	2 000 €

- **DE PRECISER** que les subventions précitées seront versées sur présentation de justificatifs (factures, statistiques de fréquentation) ;
- **D'INDIQUER** qu'un stand devra être réservé à Pré-Bocage Intercom (et à ses partenaires tels que INHARI, Biomasse Normandie, etc) à l'occasion de chaque évènement subventionné ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-8DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-8DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-8 : DEV_MAINTIEN DU SOUTIEN AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT DE VITRINE EN MILIEU RURAL : AIDE LEADER AVEC LE DEPARTEMENT

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20180328-33 relative au soutien aux commerces et à l'artisanat de vitrine en milieu rural – Aide LEADER avec le Département ;
- Considérant la commission Développement Economique du 06 mars 2019 ;

Contexte :
Ce dispositif, animé par le Département et sous autorité de gestion de la Région, permet de subventionner les projets permettant le *maintien du commerce et de l'artisanat de vitrine en milieu rural* et de lever 4 € de fonds LEADER pour chaque euro versé par PBI.

Accompagnement de PBI :
- Accompagnement financier : Une enveloppe de 50 000 € a été fixée pour la période du 01/06/2018 au 31/12/2020
- Accompagnement administratif : participation aux comités techniques (CT), enregistrement des pièces et suivi de la réalisation des projets pour le versement des subventions.

Phase 1

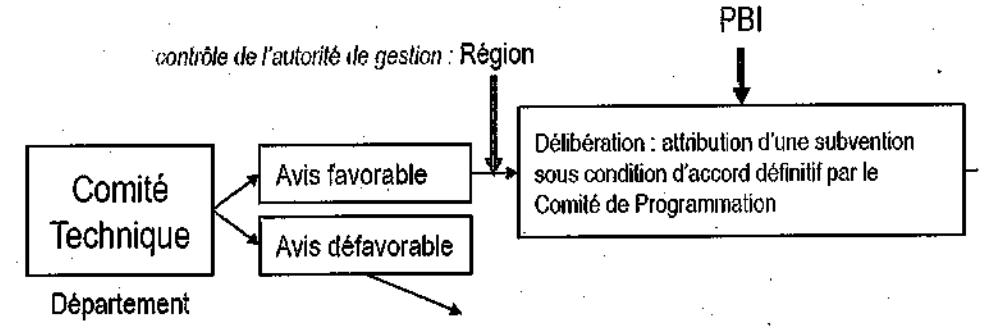

Phase 2 (après délibération de PBI)

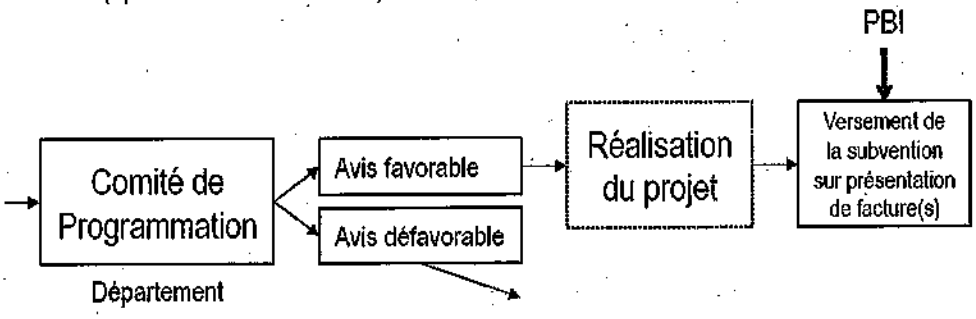

Le 27 février 2019, deux projets concernant le territoire de Pré-Bocage Intercom ont été étudiés en Comité Technique :

Projet : Aménagement d'une cuisine professionnelle au Bar de l'amitié Jurques
Organisme demandeur : BAR DE L'AMITIE
Responsable légal : LEROUX Sébastien
Avis du Comité Technique du 27.02.2019 : FAVORABLE
Avis de la commission Développement Economique du 06.03.2019 : FAVORABLE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-8DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Proposition de subvention PBI : 2 500 €
Permettant une mobilisation de fonds LEADER de : 10 000 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de **2 500 €** pour le compte de « **BAR DE L'AMITIE** » à Dialan-sur-Chaîne (Jurques), représenté par Monsieur Sébastien LEROUX ;
- **DE PRECISER** que cette subvention est conditionnée :
  1. Au contrôle de la Région Normandie, autorité de gestion du dispositif ;
  2. A l'avis favorable du Comité de Programmation ;
  3. A la réalisation du projet (présentation des factures) ;
- **DE PRECISER** que les dépenses sont prévues au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-9DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-9DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-9 : DEV_SOUTIEN DU MAINTIEN AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT DE VITRINE EN MILIEU RURAL : AIDE LEADER AVEC LE DEPARTEMENT

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20180328-33 relative au soutien aux commerces et à l'artisanat de vitrine en milieu rural – Aide LEADER avec le Département ;
- Considérant la commission Développement Economique du 06 mars 2019

Contexte
Ce dispositif, animé par le Département et sous autorité de gestion de la Région, permet de subventionner les projets permettant le *maintien du commerce et de l'artisanat de vitrine en milieu rural* et de lever 4 € de fonds LEADER pour chaque euro versé par PBI.

Accompagnement de PBI :
- Accompagnement financier : Une enveloppe de 50 000 € a été fixée pour la période du 01/06/2018 au 31/12/2020
- Accompagnement administratif : participation aux comités techniques (CT), enregistrement des pièces et suivi de la réalisation des projets pour le versement des subventions.

Phase 1

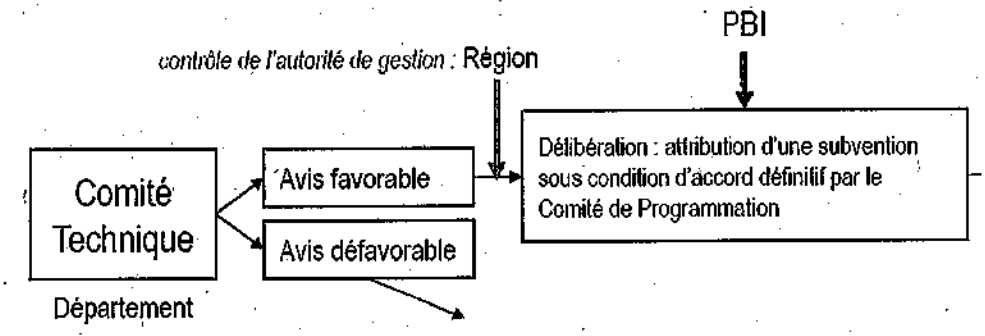

Phase 2 (après délibération de PBI)

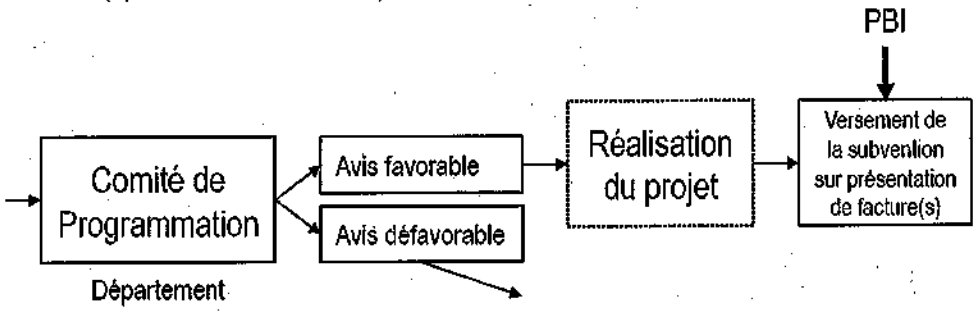

Le 27 février 2019, deux projets concernant le territoire de Pré-Bocage Intercom ont été étudiés en Comité Technique :

Projet : Création d'un point de vente et accueil du public à l'abattoir SENECAL
Organisme demandeur : SARL SENECAL
Responsable légal : Francis et Jacques SENECAL
Avis du Comité Technique du 27.02.2019 : FAVORABLE
Avis de la commission Développement Economique du 06.03.2019 :
FAVORABLE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-9DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Proposition de subvention PBI : 10 500 €
Permettant une mobilisation de fonds LEADER de : 42 000 €

✓ **Vote : Le président proposera aux membres du conseil communautaire :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de **10 500 €** pour le compte de « **SARL SENECAL** » à Cahagnes, représenté par Messieurs Francis et Jacques SENECAL ;
- **DE PRECISER** que cette subvention est conditionnée :
  1. Au contrôle de la Région Normandie, autorité de gestion du dispositif ;
  2. A l'avis favorable du Comité de Programmation ;
  3. A la réalisation du projet (présentation des factures) ;
- **DE PRECISER** que les dépenses sont prévues au budget principal 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-10DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-10DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-10 : EJ_SUBVENTIONS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE

Le vice-président de la commission enfance-jeunesse propose de valider les subventions aux prestataires dont les montants sont déjà établis.

Objectif : Apporter un soutien financier aux associations enfance-jeunesse du territoire avec lesquelles la communauté de communes a signé une convention.

Prestataires	Commentaire		Montant	Total	Date de Paiement
Anacrouses	Subvention 2019	Acompte n° 1 _ 40%	6 000 €	15 000 €	Avant le 30 avril 2019
		Acompte n° 2 _ 30%	4 500 €		Avant le 31 août 2019
		Solde *(montant maximum estimé)*	4 500 €		2020, à réception des justificatifs
Loisirs à Cahagnes	Subvention 2018	Solde	1 800€	1 800 €	2019, à réception des justificatifs
	Subvention 2019	Acompte n° 1 _ 40%	2 420 €	6 020 €	Avant le 30 avril 2019
		Acompte n° 2 _ 30%	1 800 €		Avant le 31 août 2019
		Solde *(montant maximum estimé)*	1 800 €		2020, à réception des justificatifs
Les Francas	Subvention 2019	Acompte n° 1 _ 40%	48 615 €	121 543 €	Avant le 15 avril 2019
		Acompte n° 2 _ 40%	48 615 €		Avant le 15 juin 2019
		Solde *(montant maximum estimé)*	24 313 €		2020, à réception des justificatifs
UNCMT	Subvention 2019	Acompte n° 1 _ 40%	14 800 €	37 000 €	Avant le 30 avril 2019
		Acompte n° 2 _ 30%	11 100 €		Avant le 31 août 2019
		Solde *(montant maximum estimé)*	11 100 €		2020, à réception des justificatifs

Par ailleurs, il convient de clore la délégation de service public 2012-2017 avec Familles Rurales.
L'association a présenté les attestations nécessaires à la justification des recettes pour la DSP 2012-2017.
Sur l'ensemble du contrat, la régularisation des subventions versées par la collectivité montre un solde négatif de 5 853,15 €.
Pour l'option 4 « Ferme de d'Jo », le solde de la subvention pour l'exercice 2017 s'élève à 88,16 €.

✓ **Vote : Le Président proposera aux membres du conseil communautaire :**

- **D'ATTRIBUER les subventions précitées ;**
- **DE PRECISER** que les subventions seront versées sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 ;
- **D'INSCRIRE** les soldes de subvention au budget prévisionnel 2020 sous réserve du respect des conditions fixées dans chaque convention ;
- **DE VALIDER** le solde de la DSP 2012-2017 avec Familles Rurales : - 5 853,15 + 88,16 = ***- 5 764,99 € ;***

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-10DEL-DE
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

- **DE PRECISER** que cette somme sera réclamée à Familles Rurales par l'édition d'un titre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-11DEL-BF
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-11DEL-BF
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

DELIBERATION 20190401-11 : FIN_VOTE TAUX DE FISCALITE

Monsieur le président rappelle qu'en 2017, le conseil communautaire a approuvé la politique d'abattement. Il n'est pas prévu de la modifier.

L'état de notification 1259 FPU des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 transmis par la Direction départementale des Finances Publiques a été reçu.

Il est proposé de présenter le budget en reprenant les taux de fiscalité identiques à l'an passé à savoir les taux suivants :

	Taux votés en 2018	Propostion taux 2019
TH	7,62%	7,62%
TFB	1,25%	1,25%
TFNB	2,75%	2,75%
CFE	18,88%	18,88%

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2019, en fonction du tableau ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-12DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-12DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-12 : FIN_ VOTE DU BUDGET N° 89501 : BUDGET SPANC

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89501 : Budget SPANC joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89501 : Budget SPANC par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00	0,00	20 273,33	20 273,33	20 273,33
21	Immobilisations corporelles	800,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 300,00	0,00	21 873,33	21 873,33	21 873,33
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particips		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	464,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	625 458,00	270 575,20	0,00	0,00	270 575,20
	Total des dépenses réelles d'investissement	640 222,00	270 575,20	21 873,33	21 873,33	292 448,53
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*220 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*220 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
	TOTAL	640 222,00	270 575,20	241 873,33	241 873,33	512 448,53

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	512 448,53

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-12DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	880,00	0,00	800,00	800,00	800,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	268 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00
74	Subventions d'exploitation	17 760,83	0,00	12 660,00	12 660,00	12 660,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	286 640,83	0,00	307 460,00	307 460,00	307 460,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	286 640,83	0,00	307 460,00	307 460,00	307 460,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	286 640,83	0,00	307 460,00	307 460,00	307 460,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	120 185,09

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	427 645,09

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 532,76

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉFECTURE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-12DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	138,45	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particips		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	138,45	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	632 590,00	270 575,20	0,00	0,00	270 575,20
	Total des recettes réelles d'investissement	632 728,45	270 575,20	0,00	0,00	270 575,20
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*1 104,42*		*1 532,76*	*1 532,76*	*1 532,76*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*220 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*1 104,42*		*221 532,76*	*221 532,76*	*221 532,76*
	TOTAL	633 832,87	270 575,20	221 532,76	221 532,76	492 107,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	20 340,57

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	512 448,53

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 532,76

Cf. Modalités de vote I.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	312 250,00	0,00	231 140,00	231 140,00	231 140,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 620,00	0,00	40 700,00	40 700,00	40 700,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 080,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
	Total des dépenses de gestion des services	360 930,00	0,00	277 740,00	277 740,00	277 740,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 201,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	7 400,00		124 372,33	124 372,33	124 372,33
022	Dépenses imprévues (exploitation)	9 599,58		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	387 130,58	0,00	426 112,33	426 112,33	426 112,33
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*1 104,42*		*1 532,76*	*1 532,76*	*1 532,76*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	*1 104,42*		*1 532,76*	*1 532,76*	*1 532,76*
	TOTAL	388 235,00	0,00	427 645,09	427 645,09	427 645,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	427 645,09

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-13DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-13DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-13 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89504 : BUDGET BAT. RUE DE VIRE

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89504 : Budget Bât. Rue de Vire joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89504 : Budget Bât. Rue de Vire par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	600,00	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 044 612,26	84 834,15	660 299,56	660 299,56	745 133,71
	Total des dépenses d'équipement	1 044 612,26	84 834,15	670 899,56	670 899,56	755 733,71
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	7 368,03	7 368,03	7 368,03
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	486,24		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 486,24	0,00	7 368,03	7 368,03	7 368,03
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 046 098,50	84 834,15	678 267,59	678 267,59	763 101,74
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 046 098,50	84 834,15	678 267,59	678 267,59	763 101,74

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	6 625,26
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	769 727,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	163 100,40	232 901,21	0,00	0,00	232 901,21
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	973 743,84	0,00	522 832,50	522 832,50	522 832,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 136 844,24	232 901,21	522 832,50	522 832,50	755 733,71
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	17 155,76	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	17 155,76	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 154 000,00	232 901,21	522 832,50	522 832,50	755 733,71
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*13 993,29*	*13 993,29*	*13 993,29*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			***13 993,29***	***13 993,29***	***13 993,29***
	TOTAL	1 154 000,00	232 901,21	536 825,79	536 825,79	769 727,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	769 727,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE	13 993,29

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-13DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,71	10,71	10,71
	Total des dépenses de gestion courante	1 510,00	0,00	1 410,71	1 410,71	1 410,71
66	Charges financières	2 800,00	0,00	1 176,00	1 176,00	1 176,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 310,00	0,00	3 086,71	3 086,71	3 086,71
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*13 993,29*	*13 993,29*	*13 993,29*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			*13 993,29*	*13 993,29*	*13 993,29*
	TOTAL	4 310,00	0,00	17 080,00	17 080,00	17 080,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 080,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 310,00	0,00	12 932,34	12 932,34	12 932,34
	Total des recettes de gestion courante	4 310,00	0,00	12 932,34	12 932,34	12 932,34
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 310,00	0,00	12 932,34	12 932,34	12 932,34
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	4 310,00	0,00	12 932,34	12 932,34	12 932,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 147,66

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 080,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 993,29

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCO

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-14DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-14DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-14 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89505 : BUDGET ZA DES NOIRES TERRES

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89505 : Budget ZA des Noires Terres joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le consell communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89505 : Budget ZA des Noires Terres par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	51 510,63	0,00	6 596,56	6 596,56	6 596,56
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	135 275,00	0,00	6 083,24	6 083,24	6 083,24
	Total des dépenses de gestion courante	186 785,63	0,00	12 679,80	12 679,80	12 679,80
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 699,82		400,00	400,00	400,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	190 485,45	0,00	13 079,80	13 079,80	13 079,80
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*601 729,55*		*623 862,29*	*623 862,29*	*623 862,29*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***601 729,55***		***623 862,29***	***623 862,29***	***623 862,29***
	TOTAL	792 215,00	0,00	636 942,09	636 942,09	636 942,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**636 942,09**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9,28	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	9,28	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	9,28	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*653 240,18*		*630 458,85*	*630 458,85*	*630 458,85*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***653 240,18***		***630 458,85***	***630 458,85***	***630 458,85***
	TOTAL	653 249,46	0,00	630 458,85	630 458,85	630 458,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**6 483,24**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**636 942,09**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-6 596,56**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-14DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9,82	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9,82	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9,82	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*653 240,18*		*630 458,85*	*630 458,85*	*630 458,85*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	*653 240,18*		*630 458,85*	*630 458,85*	*630 458,85*
	TOTAL	653 250,00	0,00	630 458,85	630 458,85	630 458,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**630 458,85**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	51 520,45	0,00	6 596,56	6 596,56	6 596,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	51 520,45	0,00	6 596,56	6 596,56	6 596,56
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	51 520,45	0,00	6 596,56	6 596,56	6 596,56
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*601 729,55*		*623 862,29*	*623 862,29*	*623 862,29*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*601 729,55*		*623 862,29*	*623 862,29*	*623 862,29*
	TOTAL	653 250,00	0,00	630 458,85	630 458,85	630 458,85

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**630 458,85**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer, le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**-6 596,56**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-15DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-15DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-15 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89508 : BUDGET ZA DU PLATEAU CLAIREFONTAINE

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89508 : Budget ZA du plateau Clairefontaine joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89508 : Budget ZA du plateau Clairefontaine par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,07	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	10,07	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10,07	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*311 674,66*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*311 674,66*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	311 684,73	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-15DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	139 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	172 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	311 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	311 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	311 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	311 674,66	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	311 674,66	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	311 674,66	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	311 674,66	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-15DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
46..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*311 674,66*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*311 674,66*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	311 674,66	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**0,00**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-16DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-16DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-16 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89509 : BUDGET BENT – PREBO'CAP

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89509 : Budget BENT – Prébo'Cap joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

Monsieur LEBOULANGER souhaite savoir pourquoi il n'y pas d'amortissement cette année sur l'immeuble.il lui a été répondu que nous attendions la fin de tout l'investissement.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89509 : Budget BENT – Prébo'Cap par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	19 584,22	0,00	0,00	19 584,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	890 533,43	47 849,07	5 171,00	5 171,00	53 020,07
	Total des dépenses d'équipement	930 533,43	67 433,29	5 171,00	5 171,00	72 604,29
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00	0,00	35 733,32	35 733,32	35 733,32
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	19,25		2 600,00	2 600,00	2 600,00
	Total des dépenses financières	38 019,25	0,00	38 333,32	38 333,32	38 333,32
46..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	968 552,68	67 433,29	43 504,32	43 504,32	110 937,61
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	968 552,68	67 433,29	43 504,32	43 504,32	110 937,61
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**709 972,35**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**820 909,96**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	461 729,83	379 040,44	22 860,00	22 860,00	401 900,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	924 000,00	0,00	304 580,64	304 580,64	304 580,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 385 729,83	379 040,44	327 440,64	327 440,64	706 481,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 254,78	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,39	0,00	106 997,49	106 997,49	106 997,49
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	1 174,84	1 174,84	1 174,84
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	17 255,17	0,00	108 172,33	108 172,33	108 172,33
46..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 402 985,00	379 040,44	435 612,97	435 612,97	814 653,41
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*6 256,55*	*6 256,55*	*6 256,55*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			*6 256,55*	*6 256,55*	*6 256,55*
	TOTAL	1 402 985,00	379 040,44	441 869,52	441 869,52	820 909,96
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**820 909,96**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE	**6 256,55**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-16DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	24 510,24	0,00	47 200,00	47 200,00	47 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	3 250,55	3 250,55	3 250,55
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	910,00	0,00	910,00	910,00	910,00
	Total des dépenses de gestion courante	25 420,24	0,00	51 360,55	51 360,55	51 360,55
66	Charges financières	97 600,00	0,00	8 019,58	8 019,58	8 019,58
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	999,76		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**124 520,00**	**0,00**	**61 880,13**	**61 880,13**	**61 880,13**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*6 256,55*	*6 256,55*	*6 256,55*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			***6 256,55***	***6 256,55***	***6 256,55***
	TOTAL	124 520,00	0,00	68 136,68	68 136,68	68 136,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**68 136,68**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 520,00	0,00	68 136,68	68 136,68	68 136,68
	Total des recettes de gestion courante	124 520,00	0,00	68 136,68	68 136,68	68 136,68
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**124 520,00**	**0,00**	**68 136,68**	**68 136,68**	**68 136,68**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	124 520,00	0,00	68 136,68	68 136,68	68 136,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**68 136,68**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**6 256,55**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-17DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-17DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-17 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89510 : BUDGET LOT. CLEMENCEAU

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89510 : Budget Lot. Clémenceau joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

Il est rappelé que pour ce budget il n'y a pas de stock mais que de l'investissement.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89510 : Budget Lot. Clémenceau par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	106 295,11	0,00	38 256,18	38 256,18	38 256,18
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 804,76	0,00	19 297,82	19 297,82	19 297,82
	Total des dépenses de gestion courante	177 099,89	0,00	57 554,00	57 554,00	57 554,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 500,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**184 599,89**	**0,00**	**57 554,00**	**57 554,00**	**57 554,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*51 210,06*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***51 210,06***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	235 809,95	0,00	57 554,00	57 554,00	57 554,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**57 554,00**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-17DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*51 210,06*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***51 210,06***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	51 210,06	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**0,00**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRESQUILE DE CRAN

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-17DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	235 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	9,10	9,10	9,10
	Total des recettes de gestion courante	235 810,00	0,00	9,10	9,10	9,10
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	235 810,00	0,00	9,10	9,10	9,10
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	235 810,00	0,00	9,10	9,10	9,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**57 544,90**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**57 554,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 210,06	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	51 210,06	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	51 210,06	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	51 210,06	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-18DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-18DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-18 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89511 : BUDGET ZA VAL D'ARRY

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89511 : Budget ZA Val d'Arry joint à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité)**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89511 : Budget ZA Val d'Arry par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 252 400,00	0,00	607 260,00	607 260,00	607 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 252 410,00	0,00	607 270,00	607 270,00	607 270,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			841,00	841,00	841,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 252 410,00**	**0,00**	**608 111,00**	**608 111,00**	**608 111,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*181 572,78*	*181 572,78*	*181 572,78*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			***181 572,78***	***181 572,78***	***181 572,78***
	TOTAL	1 252 410,00	0,00	789 683,78	789 683,78	789 683,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**789 683,78**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	10 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*1 242 400,00*		*788 832,78*	*788 832,78*	*788 832,78*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***1 242 400,00***		***788 832,78***	***788 832,78***	***788 832,78***
	TOTAL	1 252 410,00	0,00	788 832,78	788 832,78	788 832,78

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**851,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**789 683,78**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-607 260,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-18DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*1 242 400,00*		*788 832,78*	*788 832,78*	*788 832,78*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***1 242 400,00***		***788 832,78***	***788 832,78***	***788 832,78***
	TOTAL	1 242 400,00	0,00	788 832,78	788 832,78	788 832,78

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**+ 181 572,78**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**= 970 405,56**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 242 400,00	181 572,78	607 260,00	607 260,00	788 832,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 242 400,00	181 572,78	607 260,00	607 260,00	788 832,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 242 400,00**	**181 572,78**	**607 260,00**	**607 260,00**	**788 832,78**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*181 572,78*	*181 572,78*	*181 572,78*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			***181 572,78***	***181 572,78***	***181 572,78***
	TOTAL	1 242 400,00	181 572,78	788 832,78	788 832,78	970 405,56

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**+ 0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**= 970 405,56**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**-607 260,00**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-19DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-19DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-19 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89513 : BUDGET PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89513 : Budget PSLA Villers-Bocage/Val D'Arry à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89511 : Budget PSLA Villers-Bocage/Val D'Arry par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	694 345,20	373 125,60	273 235,78	273 235,78	646 361,38
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 714 603,00	0,00	3 714 603,90	3 714 603,90	3 714 603,90
	Total des dépenses d'équipement	4 468 948,20	373 125,60	4 047 839,68	4 047 839,68	4 420 965,28
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 468 948,20	373 125,60	4 047 839,68	4 047 839,68	4 420 965,28
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	4 468 948,20	373 125,60	4 047 839,68	4 047 839,68	4 420 965,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**33 446,72**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 454 412,00**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-19DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	790 742,00	776 204,90	0,00	0,00	776 204,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 953 273,67	0,00	2 945 120,69	2 945 120,69	2 945 120,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 744 015,67	776 204,90	2 945 120,69	2 945 120,69	3 721 325,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	724 932,33	0,00	733 086,41	733 086,41	733 086,41
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	724 932,33	0,00	733 086,41	733 086,41	733 086,41
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 468 948,20	776 204,90	3 678 207,10	3 678 207,10	4 454 412,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	4 468 948,20	776 204,90	3 678 207,10	3 678 207,10	4 454 412,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 454 412,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	75 143,00	0,00	75 143,00	75 143,00	75 143,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
	Total des dépenses de gestion courante	75 163,00	0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
66	Charges financières		0,00	73 954,00	73 954,00	73 954,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**149 117,00**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-19DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00
	Total des recettes de gestion courante	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	75 163,00	0,00	149 117,00	149 117,00	149 117,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**149 117,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-20DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-20DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-20 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89514 : BUDGET PSLA CAUMONT-SUR-AURE

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89514 : Budget PSLA Caumont-sur-Aure joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89514 : Budget PSLA PSLA Caumont-sur-Aure par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 200,00	57 600,00	0,00	0,00	57 600,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 338 000,00	0,00	1 744 392,42	1 744 392,42	1 744 392,42
	Total des dépenses d'équipement	1 405 200,00	57 600,00	1 744 392,42	1 744 392,42	1 801 992,42
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
46..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 405 200,00	57 600,00	1 744 392,42	1 744 392,42	1 801 992,42
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	1 405 200,00	57 600,00	1 744 392,42	1 744 392,42	1 801 992,42

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**10 158,24**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 812 150,66**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-20DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	375 527,00	375 527,00	0,00	0,00	375 527,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	799 163,99	0,00	1 139 358,47	1 139 358,47	1 139 358,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 174 690,99	375 527,00	1 139 358,47	1 139 358,47	1 514 885,47
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	230 509,01	0,00	297 265,19	297 265,19	297 265,19
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	230 509,01	0,00	297 265,19	297 265,19	297 265,19
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 405 200,00	375 527,00	1 436 623,66	1 436 623,66	1 812 150,66
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 405 200,00	375 527,00	1 436 623,66	1 436 623,66	1 812 150,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 812 150,66**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**0,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	42 334,00	0,00	30 581,00	30 581,00	30 581,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	42 344,00	0,00	30 581,00	30 581,00	30 581,00
66	Charges financières		0,00	30 284,00	30 284,00	30 284,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**60 865,00**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-20DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00
	Total des recettes de gestion courante	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	42 344,00	0,00	60 865,00	60 865,00	60 865,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**60 865,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-21DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1 avril à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 26 mars et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRESENTS : 50
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 52

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Didier VERGY, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Marcel PETRE Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christelle LECAPITAINE a donné pouvoir à Jacky GODARD, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Étaient absents excusés : Jean-Luc SUPERA, Alain LENOURRICHEL,
Étaient absents : Christelle CAMUS, Pascal DELAUNAY, David PICCAND, Pierre FABIEN, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS, Micheline GUILLAUME, Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jean-Marie DECLOMESNIL, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-21DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

DELIBERATION 20190401-21 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89500 : BUDGET PRINCIPAL

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019 pour le budget n° 89500 : Budget Principal - PBI joint à ce rapport.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89500 : Budget Principal - PBI par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 852 141,72	388 726,02	4 156 409,04	4 156 409,04	4 545 135,06
	Total des dépenses d'équipement	6 852 141,72	388 726,02	4 156 409,04	4 156 409,04	4 545 135,06
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	51 520,45	0,00	52 301,52	52 301,52	52 301,52
020	Dépenses imprévues (investissement)	390 341,05		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses financières	466 861,50	0,00	377 301,52	377 301,52	377 301,52
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	794,78	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 319 798,00	388 726,02	4 533 710,56	4 533 710,56	4 922 436,58
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*5 542,00*		*14 139,41*	*14 139,41*	*14 139,41*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*10 130,00*		*38 753,84*	*38 753,84*	*38 753,84*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***15 672,00***		***52 893,25***	***52 893,25***	***52 893,25***
	TOTAL	7 335 470,00	388 726,02	4 586 603,81	4 586 603,81	4 975 329,83
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**76 367,70**
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 051 697,53**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-21DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	712 436,06	120 944,54	32 346,00	32 346,00	153 290,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 893 380,00	0,00	2 858 523,61	2 858 523,61	2 858 523,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	716,76	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 606 532,82	120 944,54	2 890 869,61	2 890 869,61	3 011 814,15
21	Immobilisations corporelles	234 684,65	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 216 859,52	173 853,76	682 247,57	682 247,57	856 101,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	173 915,91	0,00	170 295,42	170 295,42	170 295,42
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	362 884,72	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	71 544,65		51 654,00	51 654,00	51 654,00
	Total des recettes financières	2 059 889,45	173 853,76	904 196,99	904 196,99	1 078 050,75
46..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	794,78	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 667 217,05	294 798,30	3 795 066,60	3 795 066,60	4 089 864,90
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*304 529,73*		*653 948,54*	*653 948,54*	*653 948,54*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*227 313,41*		*269 130,25*	*269 130,25*	*269 130,25*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*10 130,00*		*38 753,84*	*38 753,84*	*38 753,84*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***541 973,14***		***961 832,63***	***961 832,63***	***961 832,63***
	TOTAL	7 209 190,19	294 798,30	4 756 899,23	4 756 899,23	5 051 697,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 051 697,53**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 507 924,52	0,00	1 846 800,43	1 846 800,43	1 846 800,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 706 449,00	0,00	1 980 218,99	1 980 218,99	1 980 218,99
014	Atténuations de produits	1 913 372,00	0,00	1 969 752,50	1 969 752,50	1 969 752,50
65	Autres charges de gestion courante	1 366 119,00	0,00	1 484 640,02	1 484 640,02	1 484 640,02
	Total des dépenses de gestion courante	6 493 864,52	0,00	7 281 411,94	7 281 411,94	7 281 411,94
66	Charges financières	8 667,25	0,00	2 416,56	2 416,56	2 416,56
67	Charges exceptionnelles	1 619 962,13	0,00	1 276 824,36	1 276 824,36	1 276 824,36
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	421 544,65		450 000,00	450 000,00	450 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 544 038,55	0,00	9 010 652,86	9 010 652,86	9 010 652,86
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*304 529,73*		*653 948,54*	*653 948,54*	*653 948,54*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*227 313,41*		*269 130,25*	*269 130,25*	*269 130,25*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***531 843,14***		***923 078,79***	***923 078,79***	***923 078,79***
	TOTAL	9 075 881,69	0,00	9 933 731,65	9 933 731,65	9 933 731,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**9 933 731,65**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190401-20190401-21DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	47 676,73	0,00	28 305,00	28 305,00	28 305,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	59 736,00	0,00	63 843,00	63 843,00	63 843,00
73	Impôts et taxes	3 886 082,00	0,00	4 327 250,20	4 327 250,20	4 327 250,20
74	Dotations, subventions et participations	1 770 207,41	0,00	1 736 275,54	1 736 275,54	1 736 275,54
75	Autres produits de gestion courante	590 683,64	0,00	424 957,17	424 957,17	424 957,17
	Total des recettes de gestion courante	6 354 385,78	0,00	6 580 630,91	6 580 630,91	6 580 630,91
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 200,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**6 358 585,78**	**0,00**	**6 581 630,91**	**6 581 630,91**	**6 581 630,91**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*5 542,00*		*14 139,41*	*14 139,41*	*14 139,41*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***5 542,00***		***14 139,41***	***14 139,41***	***14 139,41***
	TOTAL	6 364 127,78	0,00	6 595 770,32	6 595 770,32	6 595 770,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**3 337 961,33**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**9 933 731,65**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**908 939,38**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Bureau décisionnel du 26 mars 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-0DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-0DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326 : AG_MODIFICATION D'ORDRE DU JOUR

Le président demande au membre du bureau le retrait des décisions suivantes :
→Décision portant sur la protection fonctionnelle
→Décision portant sur l'aide à l'investissement immobilier d'entreprises : avenant à la convention.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la modification d'ordre du jour.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-1DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-1DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-1 : RH_SUPPRESSION DE POSTE METTRE A JOUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Poste de technicien rivière :

Considérant la nécessité **de supprimer l'emploi de technicien rivière, contractuel**, à temps complet,

en raison de la création d'un emploi de technicien titulaire ou non titulaire, à temps complet (suite à l'obtention du concours de technicien du technicien rivière),

Poste d'assistant de direction :

Considérant la nécessité **de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**,

en raison de la création d'un emploi de rédacteur titulaire ou non titulaire, à temps complet,

Poste d'animatrice Point info 14 et hôtesse d'accueil :

Considérant la nécessité **de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet**

en raison de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (suite à l'obtention du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'agent en poste)

Le président propose à l'assemblée :

- ***POUR LES AGENTS TITULAIRES :***

↳ La suppression d'un emploi d'assistant de direction sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

↳ La suppression d'un emploi d'animatrice Point info 14 et hôtesse d'accueil sur le grade d'adjoint, à temps complet

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif

- ***POUR LES AGENTS NON TITULAIRES :***

↳ La suppression d'un emploi de technicien rivière

Filière : Technique

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-1DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Cadre d'emploi : Techniciens

Grade : Technicien

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 05 février 2019 et du comité technique en date du 1er mars 2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE SUPPRIMER** les postes suivants :

- Poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet
- Poste d'adjoint administratif, à temps complet
- Poste de technicien ;

ARTICLE 2 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-3DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-3DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-2 : RH_ORGANISATION DU POLE DE DIRECTION SERVICE TECHNIQUE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ENTRETIEN DES LOCAUX DU BATIMENT PREBO'CAP MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°84-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint technique territorial,

Vu le décret 2005-1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Dans le cadre de l'ouverture du bâtiment Prébo'Cap, il est nécessaire d'assurer l'entretien de ces locaux par les agents techniques de Pré-Bocage Intercom.

Le temps de travail nécessaire pour l'entretien de ce bâtiment est estimé à 3 h par semaine.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des locaux,

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 05 février 2019 et du comité technique en date du 1er mars 2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUGMENTER** le temps de travail de l'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux de 3h par semaine, pour passer le poste de 29h par semaine à 32h,

ARTICLE 2 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 3 : **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique,

ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tous les documents nécessaires,

Le Président,
Gérard LECUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-3DEc-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-3DEc-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-3 : RH_ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES BACS DES ORDURES MENAGERES CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE-ADJOINT TECHNIQUE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20171108-45 en date du 08 novembre 2017 actant l'harmonisation des redevances incitatives pour le 1er janvier 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20180711-42 en date du 07 novembre 2018 relative à l'harmonisation des redevances incitatives,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de renforcer le service collecte déchets pour procéder à la distribution des bacs des ordures ménagères dans le cadre de la réorganisation du service.

Il est précisé qu'il est convenu que les élus des communes soient présents lors de la distribution des bacs des ordures ménagères accompagnés par un ou plusieurs agents techniques.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 15 mars 2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CRÉER 1** poste d'adjoint technique contractuel, à temps non complet, temps de travail hebdomadaire de 15h30mn/semaine, de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois :

- 1 pour la première période de distribution des bacs,
- 1 pour la seconde période de distribution des bacs.

ARTICLE 2 : **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,

ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 4 : **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2019,

ARTICLE 5 : **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-4DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-4DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-4 : RH_ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES BACS DES ORDURES MENAGERES CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE-ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20171108-45 en date du 08 novembre 2017 actant l'harmonisation des redevances incitatives pour le 1er janvier 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20180711-42 en date du 07 novembre 2018 relative à l'harmonisation des redevances incitatives,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de renforcer le service collecte déchets pour procéder à la distribution des bacs des ordures ménagères dans le cadre de la réorganisation du service,

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 15 mars 2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CRÉER** 1 poste d'adjoint administratif contractuel, à temps non complet, pour un temps de travail hebdomadaire de 15h30mn/semaine, de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

ARTICLE 2 : **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,

ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 4 : **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2019,

ARTICLE 5 : **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-5DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-5DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-5 : RH_ORGANISATION DE LA STRUCTURE CREATION DE POSTE PERMANENT _ CATEGORIE C _ ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (POUR TUILAGE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°84-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant dispositions statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie C,

Vu le décret n°92-1194 du 04 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Afin de faciliter l'organisation de la structure dans le cadre d'un besoin non prévisible, il est proposé de créer un poste permanent de catégorie C, à temps complet, pour effectuer des missions administratives ou des missions techniques.

Monsieur le Président précisera qu'il s'agit de poste permettant d'assurer les besoins de continuité du service, par exemple dans le cadre de nécessité de tuilage au sein de la collectivité.

Considérant la proposition de la commission ressources en date du 15 mars 2019,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CRÉER** un poste à temps complet de catégorie C, soit d'adjoint administratif, soit d'adjoint administratif principal de 2ème classe, soit d'adjoint administratif principal 1ère classe,

ARTICLE 2 : **DE CRÉER** un poste à temps complet de catégorie C soit adjoint technique, soit adjoint technique principal de 2ème classe, soit d'adjoint technique principal de 1ère classe,

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président a recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 4 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 5 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier soit d'adjoint administratif, soit d'adjoint administratif principal de 2ème classe, soit d'adjoint administratif principal 1ère classe soit d'adjoint technique, soit d'adjoint technique principal de 2ème classe, soit d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-6DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-6DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-6 : RH_ORGANISATION DE LA STRUCTURE CREATION DE POSTE PERMANENT _ CATEGORIE B_ ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (POUR TUILAGE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie B,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°92-1194 du 04 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Afin de faciliter l'organisation de la structure dans le cadre d'un besoin non prévisible, il est proposé de créer un poste permanent de catégorie B, à temps complet, pour effectuer des missions administratives ou des missions techniques,

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de poste permettant d'assurer les besoins de continuité du service, par exemple dans le cadre de nécessité de tuilage au sein de la collectivité

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 15 mars 2019.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CREER** un poste à temps complet de catégorie B soit de rédacteur, soit de rédacteur principal de 2ème classe, soit de rédacteur principal de 1ère classe,

ARTICLE 2 : **DE CREER** un poste à temps complet de catégorie B, soit de technicien, soit de technicien principal de 2ème classe, soit de technicien principal de 1ère classe,

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 4 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 5 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier soit de rédacteur, soit de rédacteur principal de 2ème classe, soit de rédacteur principal de 1ère classe, soit de technicien, soit de technicien principal de 2ème classe, soit de technicien principal de 1ère classe.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-7DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 10
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 10

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Yves CHEDEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Marc HEBERT, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-7DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-7 : RH_ORGANISATION DE LA STRUCTURE : CREATION DE POSTE PERMANENT _ CATEGORIE A (POUR TUILAGE)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n°92-1194 du 04 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Afin de faciliter l'organisation de la structure dans le cadre d'un besoin non prévisible, il est proposé de créer un poste permanent de catégorie A, à temps complet, pour effectuer des missions administratives :

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de poste permettant d'assurer les besoins de continuité du service, par exemple dans le cadre de nécessité de tuilage au sein de la collectivité

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 15 mars 2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CREER** un poste à temps complet de catégorie A soit d'attaché, soit d'attaché principal,

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois annexé,

ARTICLE 4 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier soit d'attaché, soit d'attaché principal.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-8dec-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-8dec-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

DECISION 20190326-8 : RH_VALIDATION DES PLANS POUR LE 31 RUE DE VIRE POUR PRESENTATION AUX INSTANCES

A la suite du commission ressources du 15 mars des nouveaux plans ont été proposés afin de répondre au mieux aux demandes des agents.

Le conseil communautaire du 7 novembre 2018 a délibéré pour le transfert des services du pôle de Villers-Bocage vers le siège à Les Monts d'Aunay.
Pour les RAM À Petits Pas et À Pas de Lutins, ce changement reviendrait à modifier leur siège social et nécessite donc une validation de la CAF.
En amont du Comité de pilotage, les animatrices RAM ont pu exprimer les avantages et inconvénients à ce déménagement qui ont été étudiés par les élus.

M. Gérard LEGUAY a exprimé la proposition des élus qui est la suivante : le déménagement des 2 RAM sur le siège de la communauté de communes s'avère finalement peu opportun compte tenu des exigences de la CAF qui ne sont à ce jour pas respectées à savoir que la permanence du RAM doit être sur le secteur géographique d'intervention.

M. LEGUAY propose donc que le siège du RAM À Pas de Lutins soit maintenu à Villers-Bocage et que celui du RAM À Petits Pas soit positionné à Caumont-sur-Aure.
La CAf, représentée par Stéphanie ALIX, est tout à fait favorable à cette proposition car elle répond aux directives de la lettre circulaire CNAF. Stéphanie ALIX précise que la situation actuelle est une dérogation donnée à titre exceptionnel

Par ailleurs, la CAF a interrogé le COPIL sur la pertinence de réaliser une salle d'activité dans la MSAP de Villers Bocage dans le cadre de sa réhabilitation.
Mme ALIX a fait connaitre l'existence d'un nouveau dispositif national PIAJE qui permettrait de bénéficier de fonds pour la création ou l'aménagement de telles salles. Au regard de cette information, le bureau propose d'adresser une lettre d'intention à la CAF quant à l'aménagement d'une salle d'activité sur la future MSAP de Villers-Bocage.

M. LEBOULANGER souhaite qu'une telle demande soit également réalisée pour le projet de maison de la Citoyenneté sur Caumont sur Aure.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: DE VALIDER** les nouveaux plans du 31 rue de Vire ; sur le principe des plans en annexe.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-9 : ENV_NUISIBLES : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VIRE ET DE LA DRUANCE - CONVENTION 2019

Les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués) sont responsables de fortes nuisances pour les milieux aquatiques ainsi que pour les activités agricoles de polyculture élevage. Ces nuisances se traduisent par l'érosion/effondrement des berges, la fragilisation des ouvrages hydrauliques, la destruction des zones de frayère, un impact sur la biodiversité, des dégâts aux cultures, la transmission de zoonoses, etc.
De plus, leur présence constitue un risque sanitaire en termes de santé publique puisqu'ils sont vecteurs/porteurs de la leptospirose, maladie pouvant être mortelle pour l'Homme.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts occasionnés sur **le bassin versant de la Vire et de la Druance (partie comprise sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau)**, il est proposé la mise en place d'opérations de régulation par piégeage des populations présentes.

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 25 mai 2010 et du 1er juin 2015 précisant les modalités de lutte collective obligatoire contre les rongeurs aquatiques sur le département du Calvados, la FREDON de Basse-Normandie est chargée d'animer et de coordonner cette mise en place sur l'ensemble du bassin versant de la Vire et d'en assurer le suivi.

Bilan de la convention conclue en 2018 avec la FREDON

- Volet Animation/Coordination
- Volet Suivi des Actions
- Volet Investissement

Participation de PBI : 648 €

- Volet Indemnisation des Piégeurs

Participation de PBI : 102,90 € (49 rongeurs capturés)

Proposition de la contribution de PBI 2019

- Volet Animation/Coordination
- Volet Suivi des Actions
- Volet Investissement

Participation de PBI : 1 064,69 €

- Volet Indemnisation des Piégeurs

Le montant de la participation de PBI au volet indemnisation sera précisé en fin d'année 2019, une fois les collectes des témoins de capture réalisées
PM : Octroi d'une indemnisation aux piégeurs à hauteur de 3,5€/animal rapporté au point de collecte
*Estimation : 50*3,5 = 175 €*

Estimation 2019 = 1 300 €

↳ **Augmentation de la contribution en 2019** :

- Depuis l'année dernière, l'intercom de la Vire au Noireau exerce sa compétence GEMAPI sur l'ensemble de son territoire. Ceci a pour conséquence d'englober le territoire de l'ancienne CDC de Condé sur Noireau dans le dispositif de lutte collective.

- L'AESN n'a pas inscrit le dispositif de lutte collective contre les rongeurs aquatiques dans son 11ème programme. Les coûts de cette lutte sont donc désormais supportés uniquement par les collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Objectif : Mener une action collective sur le bassin de la Vire et de la Druance (communes de Dialan-sur-Chaîne et Brémoy) pour lutter contre les rongeurs aquatiques

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: DE VALIDER** l'adhésion de Pré-Bocage Intercom à la FREDON Basse Normandie pour le programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Vire et de la Druance, dans les conditions précitées ;

ARTICLE 2 **: D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal 2019 ;

ARTICLE 3 **: D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention 2019 avec la FREDON Basse Normandie ;

ARTICLE 4 **: D'AUTORISER** Monsieur le Président signer tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-10-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-10-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-10 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :
Monsieur le Vice-Président rappellera que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

- **Permanences** :
- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour le dossier de Aurseulles (1), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : **DE VALIDER** le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : **DE PRECISER** que les montants seront inscrits au budget principal 2019 ;

ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-11DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-11DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-11 : CDV_ATELIERS NUMERIQUES INTERGENERATIONNELS : AUTORISATION DE RECHERCHE DE COFINANCEURS

Contexte :
Dans le cadre de l'édition n°3 des ateliers numériques intergénérationnels, Pré-Bocage Intercom a répondu à l'appel à projets du Département relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile ».
Le dossier est actuellement en cours d'instruction. Une réponse est attendue pour le jeudi 4 avril 2019.

La commission Cadre de Vie propose de soumettre le projet des ateliers numériques intergénérationnels à un appel à projet de la CARSAT, lancé entre le 1er avril et le 31 mai 2019.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander des subventions auprès d'autres co-financeurs que le Conseil Départemental pour la réalisation des ateliers numériques intergénérationnels de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, Val-d'Arry et Villers-Bocage ;

ARTICLE 2 **: D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-12DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Christophe LE BOULANGER, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Jacky GODARD
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-12DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-12 : DR : CONVENTION CHARTE D'ENGAGEMENT : REFONTE DU SITE INTERNET DU SEROC ET MUTUALISATION DES INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DECHETS DU TERRITOIRE

Les membres du Comité Syndical (du 2 juillet 2015 – délibération n°2015-029) et les membres du Bureau Syndical du SEROC (du 22 septembre 2017 – délibération n°2017-*018) ont validé le projet de refonte du site internet du SEROC pour mieux répondre aux attentes des habitants du territoire mais également des partenaires (élus, presse, écoles, ...).

L'objectif du site est simple ; remplacer le site internet du SEROC existant, limité techniquement, par un site moderne élaboré en partenariat avec les adhérents en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La charte d'engagement réciproque définit le niveau d'engagement de la collectivité en charge de la collecte et du SEROC dans la conception et la gestion du site internet au quotidien.

Objectif 1 : Informer et renseigner l'ensemble des publics du SEROC ;

Objectif 2 : Développer un site interactif ouvert à la participation ;

Objectif 3 : Proposer des services en ligne pour les différents publics ;

Objectif 4 : Proposer un site global sur la gestion des déchets sur le territoire.

1) **Lors de la conception du site :**

PBI s'engage à

Participer aux séances plénières du comité de pilotage de suivi du projet,

Informer les communes de son territoire de ce projet lors de ses instances.

Le SEROC s'engage à :

Rencontrer Pré-Bocage Intercom lors de réunions de travail ;

Être à l'écoute des problématiques rencontrées par l'adhérent concernant le projet ;

Tenir informé Pré-Bocage Intercom de l'évolution du projet de site internet, notamment lors de comités de pilotage ;

Envoyer un courrier d'informations sur le projet à chaque commune du territoire ;

Dédier une page du site à Pré-Bocage Intercom (coordonnées, logo, contacts, site internet, communes, population) ;

Développer une page par commune, évolutive dans le temps.

2) Une fois le site en ligne :

PBI s'engage à

Renvoyer vers le site internet du SEROC par des liens, concernant ses compétences (traitement, compostage, etc),

- **Contacter** le service animation territoriale pour toute question.

Le SEROC s'engage à :

Être à l'écoute des problématiques rencontrées par l'adhérent concernant le projet.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-12DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: D'AUTORISER** le président à signer la convention avec le SEROC et tous documents afférents.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRE-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Christophe LE BOULANGER,
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-13 : URBA_SCOT : AVIS SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET).

La Région Normandie élabore son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Le Conseil Régional de Normandie a arrêté le projet par délibération le 17 décembre 2018 et l'a adressé pour avis à Pré-Bocage Intercom le 17 janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R152-4 du Code de l'Urbanisme, Pré-Bocage Intercom dispose de trois mois à partir de la transmission du projet de SRADDET pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable.

Le Bureau,

- Vu l'article L. 131 – 1 et L. 131 – 2 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu la loi n° 2015 – 991, en date du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, imposant notamment aux Régions l'élaboration du SRADDET ;
- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage ;
- Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie, en date du 17 décembre 2018, arrêtant le projet de SRADDET ;
- Vu le statut obligatoire de personne publique associée conféré par la Loi aux porteurs de SCoT, lors de l'élaboration du SRADDET ;
- Vu la délibération du 18 janvier 2017 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté,
- Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du conseil général de Normandie du 17 décembre 2018 arrêtant le projet de SRADDET ;

Formule les observations suivantes :

Les élus du Bureau souhaitent formuler des remarques de nature générale sur le SRADDET, sur sa construction et ses objectifs et des remarques plus précises sur les règles portées par le fascicule.

1- <u>REMARQUES GENERALES :</u>

- Le SRADDET est composé en partie d'un rapport, où l'on retrouve ses « objectifs », et des « règles générales », comprises dans le fascicule du même nom. Aussi, concernant celui-ci, l'article R. 4251 – 3 du CGCT précise, que « Les schémas de cohérence territoriale (...) : 2. sont compatibles avec les règles générales du fascicule de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables. »

  Ainsi, selon ces dispositions, le SCoT doit être dans <u>un principe de « non-contrariété » par rapport au SRADDET</u>. En ce sens, cela impose un respect de l'esprit de la règle supérieure, mais une marge de manœuvre doit être laissée dans l'élaboration, au regard de la jurisprudence récente. Il doit donc être notifier que le document supérieur ne peut s'apprécier règle par règle, mais globalement, par rapport au projet avancé par le SCoT du territoire. En conclusion, le SCoT doit être en non opposition avec les orientations qu'imposent le SRADDET.

- De plus, concernant le <u>principe d'opposabilité des règles générales du fascicule</u>, il est primordial d'éclaircir et de préciser la portée réglementaire des « modalités de mise en œuvre » et des « mesures d'accompagnement ». Il est souhaitable que ces deux thématiques soient séparées des

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

règles et qu'elles soient clairement présentées comme indicatives et facultatives, donc non-opposables en tant que telles. De plus certaines mesures d'accompagnement restent encore à définir.

- Aussi, s'agissant des règles générales du fascicule, certaines identifient comme documents cibles les PLU et PLUI. La notion d'applicabilité du document doit y être précisée. Le SRADDET n'a pas vocation à s'imposer directement aux documents d'urbanisme locaux, à part dans le seul cas d'une absence de SCoT. De ce fait, les règles concernées doivent exclusivement s'imposer au SCoT, et à défaut aux PLU/PLUI. De plus, la notion d'« autorisation d'aménagement » doit être définie pour être applicable.

- Il apparait également nécessaire de clarifier les règles, avec l'insertion d'un même niveau de prescription ou de recommandation. En effet certaines règles représentent davantage des recommandations que des prescriptions en tant que telles.

- Il doit être notifier qu'à de nombreuses reprises, l'appropriation des règles générales est rendue difficilement applicable par la généralisation des orientations. Il semblerait judicieux de territorialiser les règles afin d'en faciliter l'application en fonction des caractéristiques spécifiques du territoire normand. Les objectifs à atteindre traduits seraient ainsi adaptés en fonction des enjeux. Les notions d'armature urbaine, de maillage du territoire et de territorialisation des enjeux ne sont pas travaillées dans ce document mais serait pourtant à développer. Ces différents niveaux permettraient de définir les dispositions adaptées à chaque armature et de contribuer à la réussite globale du projet.

- Concernant l'observation foncière, il parait essentiel que des indicateurs communs, déclinés par enjeux soient déterminés afin d'adapter les règles aux différents territoires (rural et urbain) et de garantir un suivi d'application.

- Il semble primordial également de préciser les différents pas de temps en fonction du degré des enjeux concernant les « dates d'atteinte des objectifs » afin de les comprendre et de mieux les appréhender. Lors de sa présentation, la Région précise que plus les dates sont proches, plus le degré d'urgence pour agir est élevé. Cette démarche mériterait d'être précisée dans l'introduction du fascicule. Certaines échéances n'apparaissent pas dans les règles et restent encore à préciser.

- La Carte de Synthèse au 1/150 000e semble limitative et peu prospective, elle ne traduit pas le projet de développement du SRADDET ou de manière partielle. En effet, la carte ne traduit ni les différents pôles d'équilibre ruraux, ni les enjeux des liaisons structurantes (ferroviaires, viaires...). L'absence de lisibilité de ces informations est regrettable. Plus particulièrement, l'absence d'enjeux autour de la liaison structurante Est-Ouest, représentée par « l'A84 » vers la Bretagne, et l'absence de projection sur une liaison Nord-Sud paraissent dommageables pour les élus, qui n'oublient pas l'intérêt possible d'une « Diagonale Normande ».

- **Les enjeux de développement passent au second plan ou même n'apparaissent pas.**

- La carte représente davantage le constat des inter-relations que les objectifs de les renforcer et d'en créer de nouvelles.

- Les enjeux de connexion Nord/Sud sont absents de la carte d'objectifs. La relation avec la Bretagne et ses enjeux sont absents.

- La légende ne rapporte pas la logique de maillage du territoire et de sa dynamique.

- Les SCoTs n'apparaissent pas sur cette carte.

- **Les communes d'équilibre plus rurales n'apparaissent pas.**

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

- 23 « villes moyennes » sont identifiées, les petites villes structurantes n'apparaissant pas. Cela fait apparaître des zones blanches, qui sont les zones « rurales », qui, pourtant, de part leur dynamisme, leurs spécificités concourent au développement des autres zones, cette interrelation n'apparaît pas.

- Le travail d'armature urbaine n'apparait pas et n'est pas décliné non plus dans les règles. Cette logique d'armature urbaine aurait permis de prioriser les enjeux par niveaux et de « distribuer » les rôles en fonction de la place occupée dans cette armature. Les différents niveaux permettent de définir les dispositions adaptées à chaque armature et contribuent à la réussite de projet global. Cette logique est adoptée dans les SCoT, ainsi, les objectifs en termes de production de logements, d'activité économique, de densité ne sont pas les mêmes en fonction du positionnement des communes sur l'armature urbaine. Cette démarche permet de clarifier le rôle de chaque niveau et le degré de contribution à la réussite du projet.

- **Les liaisons structurantes sont mal représentées :**

- Les liaisons / Axes routiers sont mal représentées ou sont absentes (Cherbourg – Rennes / Caen – Rennes ; ou vers Le Mans par route, ports départementaux, etc.).

- Les voies ferrées apparaissent mais sans projet.

- Les observations émises par le bureau concernant le travail d'élaboration du PCAET de Pré-Bocage Intercom sont annexées au présent document.

2- *REMARQUES PARTICULIERES :*

Foncier et patrimoine :

Règle n°1 *: Conduire une analyse du foncier mettant en évidence la nécessité de concilier ses usages et justifiant la prise en compte des enjeux visant à limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols, à préserver les espaces agricoles et naturels et à restaurer les continuités écologiques*

- Les délais d'atteinte de l'objectif ne sont pas inscrits dans cette règle.

Règle n°2 *: Dans les zones littorales et rétrolittorales, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte)*

- Une incohérence de date apparait entre la date l'échéance de 2050 inscrite dans le titre et la date d'atteinte de l'objectif en 2040.

Logistique et Déplacement

Règle °6 *: Contribuer à la mise en œuvre au niveau local du Schéma régional des véloroutes et voies vertes et connecter les itinéraires à un maillage local*

- Les mesures d'accompagnement restent encore à définir.

Agriculture :

Règle n°7 *: Répondre aux enjeux de l'agriculture de proximité et de l'alimentation locale*

- Les mesures d'accompagnement restent encore à définir.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

***Règle n°8** : Identifier et protéger les espaces agricoles et maraîchers à enjeux*

- Afin de garantir une cohérence des calculs de consommation des espaces sur les territoires, il conviendrait d'harmoniser les méthodes de calcul et de tenir compte, pour ces dernières, des capacités techniques et d'ingénierie des différents territoires. La qualification des secteurs à enjeu mériterait d'être précisée tant dans la démarche pour la définir que dans ses objectifs de protection.
- Les mesures d'accompagnement restent à définir, notamment sur la mise en place d'outils de calcul commun.

Accessibilité et activité :

***Règle n°9** : Organiser et optimiser l'accessibilité des zones d'activités économiques en transports en commun et en modes actifs, et/ou par un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme*

- La territorialisation de cet objectif pourrait être précisée ; à savoir quelle contribution est attendue pour chaque territoire. Un territoire rural, plutôt dépendant de l'automobile, doit-il avoir les mêmes objectifs en matière d'intermodalités que des territoires urbains/métropolitains plus intégrés ?

***Règle n°10** : En cas de création de nouvelles zones urbanisées (commerces, zones d'emploi, logements, services….), prévoir les modalités permettant et favorisant l'accès par des modes de transport collectifs et des modes de transports actifs*

- L'application de cette règle est totalement inadaptée pour les collectivités rurales qui n'ont pas nécessairement la compétence déplacements/mobilités. Le PDU devrait être également mentionné comme « documents cibles principaux ».
- La territorialisation de cet objectif pourrait être précisée ; à savoir quelle contribution est attendue pour chaque territoire ? Un territoire rural, plutôt dépendant de l'automobile, doit-il avoir les mêmes objectifs en matière d'intermodalités que des territoires urbains / métropolitains plus intégrés ?
- Les mesures d'accompagnement et les instruments de mesure d'atteinte de l'objectif (tels que des indicateurs) restent à définir.

***Règle n°11** : Privilégier la densification urbaine autour des dessertes en transports collectifs, gares et Pôles d'Echange Multimodaux*

- Les mesures d'accompagnement restent à définir.

***Règle n°14** : Coordonner l'action et la planification des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité*

- Les instruments de mesure d'atteinte de l'objectif et les indicateurs restent à définir.

Urbanisme et santé

***Règle n°17** : Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé.*

- Les mesures d'accompagnement restent à définir. Elles nécessiteraient de préciser le type d'indicateur à retenir d'un point vue régional tout en tenant compte des capacités d'ingénierie différentes des territoires concernés.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

***Règle n°18** : Prévoir une offre diversifiée d'habitat favorisant le parcours résidentiel sur la base de diagnostics des besoins ainsi que les conditions d'une offre de logements adaptée aux évolutions liées au vieillissement de la population*

- Cette règle suppose la réalisation d'un diagnostic au préalable. Quel portage ? quel degré d'approfondissement ?

***Règle n°19** : Prévoir, dans le cadre des PCAET, PLH et PLUi-H, des recommandations concernant le gain de performance énergétique à obtenir pour les rénovations de logements au regard de l'objectif de mise au niveau « Bâtiment Basse Consommation » du parc de logements privés ou publics à l'horizon 2050 fixé par la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte*

- Les mesures d'accompagnement restent à définir.
- Les objectifs pour la collectivité sont fixés dans le PCAET.

***Règle n°20** : Tenir compte de l'objectif régional de disposer à termes de 7 centres de tri des recyclables en Normandie*

- Des précisions sont demandées notamment sur les structures existantes actuellement sur le territoire.

***Règle n°21** : Interdire l'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en Normandie*

***Règle n°22** : Seules les installations d'incinération des déchets non dangereux non inertes à des fins de valorisation énergétique peuvent être autorisées en Normandie*

- Ce travail est mené dans le cadre des PRPGD. La Collectivité de Pré Bocage Intercom a transféré cette compétence au Séroc afin de permettre une lecture plus globale de l'enjeu de traitement des déchets.
- Dans ce sens, le Séroc, syndicat de traitement, étudie actuellement la faisabilité de la mise en place d'une unité de traitement par production de combustible solide de récupération permettant la valorisation de déchet ménagers et assimilés. Cette règle concourt-elle à interdire ce type de technologie ?

***Règle n°23** : Proposer des mesures relatives à la localisation des infrastructures et des activités (ainsi qu'aux constructions et rénovations de bâtiments) visant à diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques*

- Le Scot Pré-Bocage n'est pas sur un territoire reconnu comme « sensible à la qualité de l'air », tel que mentionné dans « l'application territoriale ».
- La « Date d'atteinte de l'objectif de référence » reste encore à définir.
- Des remarques complémentaires sont apportées dans l'annexe relative au PCAET.

***Règle n°24** : Fixer dans les PCAET une cible annuelle de rénovations énergétiques de logements correspondant à minima à 2,3% du parc de logements publics et privés. Décliner cet objectif dans les Plans Locaux d'Habitat (PLH, PLUi-H) et préciser les modalités d'action proposées pour l'atteindre*

- Sur la règle portant sur la rénovation à minima de 2,3% du parc de logements publics et privés par an : de quelle manière ce taux va-t-il se décliner géographiquement ? Il apparait opportun de préciser au préalable les critères et les niveaux attendus afin de répondre à cet objectif.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

- Il est également nécessaire de demander davantage de mesures d'accompagnement, notamment pour les particuliers qui réalisent des travaux partiels. En effet, ce type de travaux n'est pas recensé et ne figure pas dans les chiffres des rénovations énergétiques. Pour se faire, une animation territoriale doit être mise en place en parallèle. Les SCoT ne sont pas « Documents cibles principaux », mais les PLH si (non prévus dans le CGCT).

- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°25** : Proposer, dans le cadre des aides à la rénovation énergétique des logements des collectivités, la réalisation préalable d'un audit énergétique intégrant un scénario de travaux permettant d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation en une seule fois ou par étapes.*

- Il apparait primordial de définir les objectifs de l'audit énergétique préalable cité afin de déterminer la portée de cette règle.

- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°26** : Favoriser la création de nouveaux quartiers et de constructions neuves s'inscrivant dans des démarches d'urbanisme durable et visant une performance énergétique ou carbone supérieure aux exigences règlementaires en vigueur*

- Le PCAET peut être ajouté à la liste des documents cibles.

- Pour être applicable, il serait nécessaire de territorialiser, notamment au regard des différences entre agglomérations et milieu rural. Cette remarque s'applique également pour les questions relatives aux mobilités par exemple.

- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°27** : Favoriser l'alimentation en énergie à hauteur de 50 % de la consommation d'énergie par de l'énergie renouvelable, en optimisant le recours aux différentes énergies en fonction des usages et infrastructures réseaux*

- Dans un souci de cohérence, le PCAET, cité comme un document d'appui dans les « modalités de mises en œuvre », peut être ajouté à la liste des documents cibles.

- Aucun gestionnaire de réseaux ne doit être cité dans les modalités de mise en œuvre.

- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°28** : Interdire la création de tout réseau de chaleur qui ne soit pas alimenté par au moins 50% d'énergies renouvelables ou de récupération à l'horizon 2030*

- Seul le PCAET peut être listé dans les documents cibles.

- Les objectifs à atteindre sont de au moins 50% des réseaux alimentés par des énergies renouvelables. L'objectif est-il d'interdire ou de promouvoir ?

- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°29** : Limiter l'installation de panneaux photovoltaïques sur sol aux terrains de friches industrielles et aux sols pollués*

- Il apparait important de définir au préalable le type de panneaux photovoltaïques ciblé. Cela dépend-il de son nombre ou s'agit-il de projets types fermes solaires qui impliquent des installations ambitieuses ? Cette question est fondamentale notamment à la lecture des modalités de mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

- Les seules installations de ce type ne pourront donc se faire que sur des sites impropres aux autres usages => cela ne concourt-il pas à limiter le développement de cette énergie ?
- L'objectif de cette règle est-elle de limiter ou d'encadrer et de promouvoir ?
- PCAET : voir remarques en annexe

***Règle n°30** : Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation*

- Dans les modalités de mise en œuvre : la notion et la volonté de « désimperméabiliser l'existant » apparaît : « les surfaces à désimperméabilisées visera à atteindre 150% de la surface imperméabilisée ouverte par le document d'urbanisme ». Quel est le document d'urbanisme visé ? Cette phrase doit être précisée et développée pour être mise en œuvre.
- De plus cet objectif serait peut-être à territorialiser pour être efficiente ? En effet est-ce 150% par territoire de SCoT, ou à l'échelle du SRADDET ? Comment les « effort » peuvent-il être répartis ? Tous les territoires sont-ils en mesure d'atteindre ce type d'objectif ?
- Enfin, cet objectif est extrêmement ambitieux, voire inatteignable dans le délais impartis. La modalité de mise en œuvre dépasse la règle.
- PCAET : voir remarques en annexe

<u>Préservation et structuration des territoires</u>

***Règle n°31** : Favoriser la division au moins par 2 du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030*

- Une période de référence et une méthode de calcul harmonisée doivent être notifiées, pour tenir compte de la capacité des territoires à suivre les indicateurs.

***Règle n°32** : Localiser les secteurs d'implantation périphérique et centralités urbaines et fixer les conditions d'implantation des équipements commerciaux*

- Les mesures d'accompagnement restent à définir.

***Règle n°33** : Définir les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance commune des EPCI d'un même bassin versant pour permettre la gestion intégrée des ressources en eau et répondre aux exigences de la compétence GEMAPI*

- Les documents cibles principaux et la date d'atteinte de l'objectif de référence restent à définir.

***Règle n°34** : Réaliser un bilan de la ressource en eau afin de s'assurer de l'adéquation entre les développements projetés et la ressource disponible en intégrant les impacts attendus du changement climatique*

- Il semble nécessaire de clarifier les modalités, exigences et outils à mobiliser pour la réalisation de ce bilan.
- Malgré des « Modalités de mise en œuvre » qui citent une échéance à 2050-2100, aucune date d'atteinte de l'objectif de référence n'est fixée.
- Quelle mobilisation et quel bilan de la ressource en eau peut-on attendre d'un projet qui soit à l'échelle d'une autorisation d'aménagement ou qui soit à l'échelle du territoire normand gérée par l'Agence de l'Eau ?

***Règle n°37** : Édicter des orientations et objectifs favorables à la biodiversité en zones urbaines et péri-urbaines*

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-13DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

- Dans les modalités de mises en œuvre, il est stipulé de « Préserver certaines friches urbaines ou dents creuses pour en faire des îlots de quiétude pour la nature (parc ou espace de nature en libre évolution) ». Cette modalité est contradictoire avec la notion de densification prescrit dans le SCoT dans les zones Urbaine ou à urbaniser (prescription 22) et traduit dans le document d'urbanisme en place, L'arbitrage entre faire nature en ville en maintenant des poumons au sein des unités urbaines et de limiter l'imperméabilisation de nouvelles zones naturelles et agricoles est précaire et complexe.

Règle n°38 *: Tous les sites définis comme réservoirs de biodiversité doivent être identifiés en zone N (naturelle) ou en zone A (agricole)*

- La règle prévoyant que « tous les sites définis comme réservoirs de biodiversité doivent être identifiés en zone N ou A » est vue comme trop précise. De ce fait, elle ne peut être applicable qu'au travers des PLU/PLUi. Le SCoT charge les DUL d'identifier et protéger les réservoirs de biodiversité.

Règle n°39 *: Déterminer les continuités écologiques prioritaires à préserver et à restaurer à l'échelle des SCOT, en s'appuyant sur les priorités identifiées dans le SRADDET*

- Il est essentiel de nommer la carte des continuités écologiques de référence ; est-ce celle du SRCE (schéma régional de cohérence écologique)?

- La date d'échéance reste à définir.

Règle n°41 *: Identifier les zones humides fragilisées et définir un programme de préservation et de restauration, en s'appuyant sur un diagnostic de leur état de conservation et de leur fonctionnalité*

- Le terme « fragilisé » utilisé dans « l'identification des zones humides fragilisées » est mal approprié. En effet, cette règle suggère de qualifier ces zones humides, mais aucun critère, ni aucune condition, n'est stipulée dans cette règle pour encadrer la démarche. Les SCoT devraient être définis comme un document cible principal.

Règle n°42 *: Structurer des espaces de dialogue inter-SCoT en région – organiser l'inter-territorialité*

- Les techniciens des SCoT du Calvados sont en lien depuis des années afin de travailler ensemble.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur PETRE)

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'EMETTRE** un avis favorable avec réserves et observations précitées, sur le projet arrêté du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Normandie.

ARTICLE 2 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Région Normandie.

ARTICLE 3 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-14DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Christophe LE BOULANGER,
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-14DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-14 : URBA_SCOT : AVIS PERMIS D'AMENAGER DE SEULLINE N°PA 014 579 19D0001

Le SCoT a été consulté le 28/02/2019 pour émettre son avis sur le Permis d'aménager déposé sur la Commune de SEULLINE. La commission SCoT a un mois pour répondre à cette consultation. Le SCoT est consulté car il est opposable aux opérations d'aménagement ou de construction portant sur plus de 5000m² de surface de plancher (article R142-1 du code de l'urbanisme).

Le permis d'aménager déposé par SARL MERCATOR, concerne la réalisation d'un lotissement de 18 lots sur un terrain d'une surface de 15174m² et pour une surface de plancher maximale de 5400m² soit 300 m² de surface de plancher maximale par lot). Le terrain se situe sur la voie communale n°112e, hameau le Pitot de la commune historique de Saint-Georges d'Aunay en zone constructible de la Carte Communale.

Le Bureau,

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage,
- Vu la délibération du 18 janvier 2017 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté.

Formule les remarques motivées suivantes au regard du Document d'Orientation et d'Objectifs :

Densité et armature urbaine : prescription 22 du SCoT

La commune déléguée de Saint-Georges d'Aunay se situe au niveau 4 de l'armature urbaine du SCoT. Elle est soumise, dans le cadre de projet d'aménagement d'ensemble, à une densité brute moyenne par opération de 10 logements à l'hectare, que ce soit en densification ou en extension (prescription 22 du SCoT)

La densité moyenne brute attendue pour ce type d'opération est donc de 10 logements par hectare. Le projet avec la construction de 18 lots assure la densité prévue dans le SCoT (prescription 22).

Cependant, le règlement autorise la possibilité de regroupement de lots 2 à 2 pour une construction. Si cette pratique venait à être appliquée sur plus de deux regroupements de deux lots, la densité du SCoT ne serait pas maintenue (densité reprise en outre dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLUi Ouest arrêté le 27 février 2019).

Réseaux de mobilité : prescription 28 et 29 du SCoT

Nous observons l'absence de trottoir sur le plan de composition le long de la voie du tronçon n°3. La voie dessert tout de même 6 lots, soit 1/3 du lotissement, sans zone de stationnement partagée.

Forme urbaine : prescription 25 du SCoT

Les formes urbaines peu consommatrices d'espace ne sont pas développées, seules les maisons individuelles sont prévues. L'aspect qualitatif n'est pas assuré en termes de gabarit de bâti, car les constructions ne font l'objet d'aucune adaptabilité / contrainte par rapport au profil du terrain. L'autorisation de maison avec en sous-sol, compte-tenu de la topographie, pourrait conduire à des hauteurs importantes sans relation avec le tissu existant alentour. L'absence de règle de hauteur ne permet pas de garantir une bonne intégration dans le tissu existant.

Nécessaire mise en compatibilité du projet avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLUi Ouest :

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-14DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Dans le PLUI arrêté le 27 février 2019, la zone d'aménagement est considérée comme une extension urbaine, aussi elle fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Le SCoT analyse donc le permis d'aménager aussi sous ce prisme. Dans ce cadre, le permis d'Aménager doit aussi être compatible avec la prescription 23 du SCoT.

Le projet de lotissement ne suit pas le principe d'aménagement d'ensemble porté par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue dans le PLUI Ouest arrêté, qui assure notamment la question du traitement paysager et environnemental porté par le SCoT concernant :

- La préservation du talus à l'Est non maintenu par la création d'un accès,
- La non prise en compte des cônes de vue,
- Le principe de circulation et des axes de circulation non suivi.
- La densité minimale non-assurée par la règle de regroupement de lots
- Le projet ne prévoit d'espace public libre de qualité garant d'un meilleur cadre de vie à l'échelle du quartier.

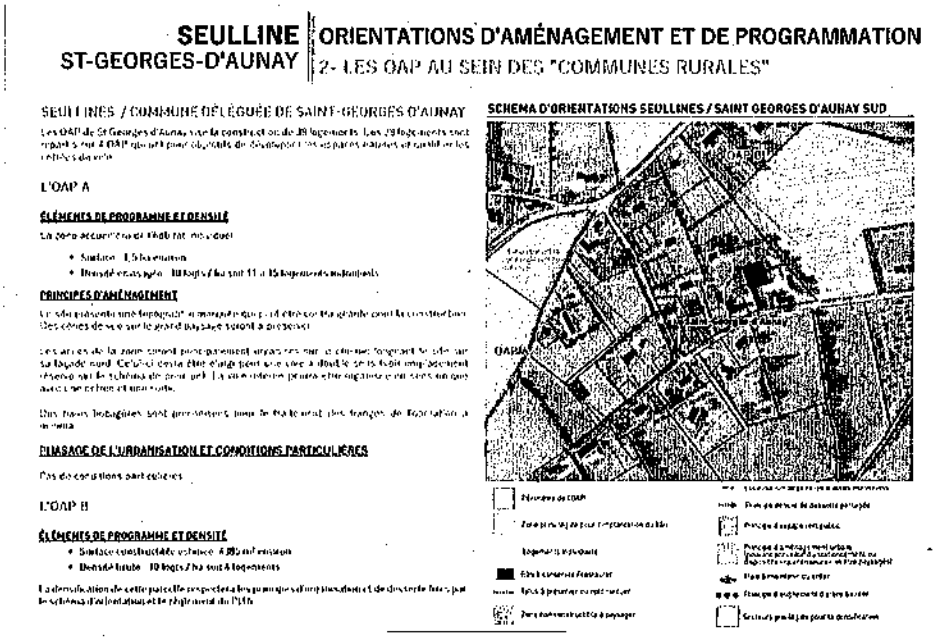
SEULLINE
ST-GEORGES-D'AUNAY

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
2- LES OAP AU SEIN DES "COMMUNES RURALES"

SEULLINES / COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-GEORGES D'AUNAY

L'OAP A

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME ET DENSITÉ

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

MAILLAGE DE L'URBANISATION ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'OAP B

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME ET DENSITÉ

SCHEMA D'ORIENTATIONS SEULLINES / SAINT GEORGES D'AUNAY SUD

Paysage et végétal : recommandation 23 et 24 du SCoT

La mise en place d'espace vert et le maintien du végétal existant doit être détaillée. Cela pourrait remettre en cause, à la fois l'enjeu du traitement paysager par opération, recommandé par le SCoT et d'autre part ne garantit pas la préservation à terme de ces haies.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 **: D'EMETTRE**, un avis défavorable sur le Permis d'Aménager n°014 579 19 D0001 déposé sur la Commune de Seulline.

ARTICLE 2 **: D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et au service instructeur de Pré-Bocage Intercom.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-15DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 mars 2019 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 20 mars 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 11
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Christian HAURET Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Étaient absents excusés : Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Joseph DESQUENES, Christophe LE BOULANGER,
Était absent : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-15DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DECISION 20190326-15 : URBA_SCOT : AVIS PERMIS D'AMENAGER D'EPINAY-SUR-ODON N°PA 014 241 19D0001

Le SCoT a été consulté le 12/03/2019 pour émettre son avis sur le Permis d'aménager déposé sur la Commune d'Epinay-sur-Odon. La commission SCoT a un mois pour répondre à cette consultation. Le SCoT est consulté car il est opposable aux opérations d'aménagement ou de construction portant sur plus de 5000m² de surface de plancher (article R142-1 du code de l'urbanisme).

Le permis d'aménager déposé par l'Indivision DESNOS, représentée par Monsieur DESNOS, concerne la réalisation d'un lotissement de 13 lots sur un terrain d'une surface de 12685m² et pour une surface de plancher maximale de 6487m² (soit 60% /lot allant de 300 à 766m² de surface de plancher maximale par lots). Le terrain se situe sur la voie communale du Parc en sortie Nord du bourg d'Epinay-sur-Odon en zone constructible de la Carte Communale.

Le Bureau,

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage,
- Vu la délibération du 18 janvier 2017 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté.

Formule les remarques motivées suivantes au regard du Document d'Orientation et d'Objectifs :

<u>Densité et armature urbaine : prescription 22 du SCoT</u>

La commune d'Epinay-sur-Odon se situe au niveau 2 de l'armature urbaine du SCoT en tant que commune associée au pôle de Villers-Bocage. Elle est soumise, dans le cadre de projet d'aménagement d'ensemble, à une densité brute moyenne par opération de 15 logements à l'hectare en densification et 12 logements à l'hectare en extension (prescription 22 du SCoT).

Compte-tenu de la localisation du projet par rapport au bourg et bien que le projet soit situé en zone constructible de la carte communale, le SCoT considère le projet comme une extension urbaine, et retient la densité moyenne de 12 logements/hectare.

Considérant la surface de la parcelle, le nombre de lots pour l'opération doit être compris entre 15 et 16 lots ((12lgts/ha*12685m²) /10000m2)=15,22lgts).

Or, le projet prévoit la création de 13 lots ((13lots/12685m²)*10000) et assure une densité de 10.24 logements par hectare, en ce sens il n'est pas compatible avec la prescription 22 du SCoT.

De plus, le règlement écrit prévoit la possibilité de regrouper les lots deux à deux, ce qui réduirait de fait encore davantage la densité moyenne sur l'opération. Cette disposition renforce l'incompatibilité avec le SCoT.

<u>Nécessaire mise en compatibilité du projet avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLUI Est : :</u>

Le projet d'aménagement doit être mis en cohérence avec l'esprit du SCoT :

Dans le PLUI arrêté le 27 février 2019, la zone d'aménagement est considérée comme une extension urbaine, aussi elle fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Le projet se situe sur une parcelle sur laquelle une Orientation d'Aménagement et de Programmation est prévue dans le cadre du PLUi Est arrêté le 27 février 2019, sur une assiette plus large. Le projet tel que présenté, ne prend en compte que le nord de la phase 1 et ne permettra pas l'aboutissement

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-15DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

du projet d'aménagement d'ensemble de la zone conforme aux objectifs du PLUi compatibles avec le SCoT. La cohérence n'est pas maintenue.

Le projet tel que présenté contraint l'aménagement du reste de la zone soumise à l'orientation d'Aménagement et de Programmation :

- La répartition de la densité est non adaptée à la frange urbaine existante,
- Les accès et réseaux ne sont pas au droit du reste de la zone 1 (espace vert au sud),
- Le principe des liaisons (véhicules et douces) ne sont pas respectées,
- L'espace de rencontre qualitatif n'est pas réalisé.

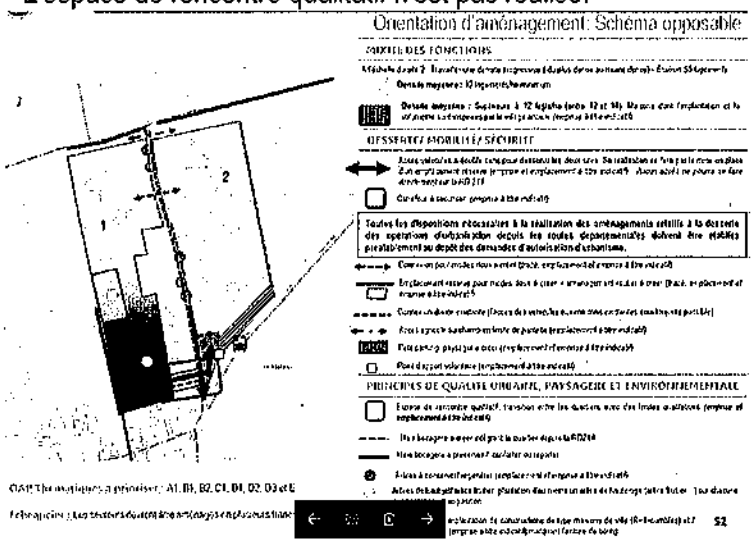

Equipements communs : Prescription 23 du SCoT

Le projet ne prévoit pas la réalisation de la zone libre d'équipements collectifs, fédérateur de liens sociales et garant d'un meilleur cadre de vie à l'échelle du quartier conformément à la prescription 23.

Forme urbaine : Prescription 23 du SCoT

Les formes urbaines peu consommatrices d'espace ne sont pas suffisamment développées pour favoriser la mixité sociale. Seules l'implantation de maisons individuelles sont spécifiées. La possibilité de regroupement des lots entre eux renforce cette problématique.

De plus aucune accroche avec le centre bourg, en termes de densité et de qualité patrimoniale bâtie, n'est présentée.

Aucune solution en économie d'eau et en construction bioclimatique n'est impulsée et proposée dans le dossier.

Enfin, la définition du parcellaire ne concourt pas à garantir une continuité avec le la trame urbaine existante (parcelles différenciées en formes et en taille par exemple).

Réseaux de mobilité : Prescriptions 23, 28 et 29 du SCoT

L'ensemble des modes de déplacement est concentré sur la voie communale n°103 dite du Parc. Cela ne concourt pas au « maillage » et à la co-utilisation des voies sur le projet. Aucun aménagement ne facilité l'accès au bourg en mode doux.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190326-20190326-15DEC-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Paysage et végétal : Prescription 23 du SCoT

Le végétal et des alignements de haie ou de haie sur talus sont présents sur toute sa périphérie, mais ils ne sont pas intégrés au périmètre du lotissement. Cela pourrait remettre en cause, à la fois l'enjeu de traitement paysager par opération, prescrit par le SCoT et d'autre part ne garantit pas la préservation à terme de ces haies.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'EMETTRE**, un avis défavorable sur le Permis d'Aménager n°014 241 19 D0001 déposé sur la Commune d'Epinay-sur-Odon.

ARTICLE 2 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE et au service instructeur de Pré-Bocage Intercom.

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Bureau décisionnel du 23 avril 2019

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-1DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 23 avril à 10h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 16 avril 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 12
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christine SALMON donne pouvoir à Gérard LEGUAY
Étaient absents excusés : Marc HEBERT
Était absent : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-1DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

DECISION 20190423-1 : AG_ MODIFICATION D'ORDRE DU JOUR

Le président demande aux membres du bureau d'approuver l'ajout suivant à l'ordre du jour :

DECISION 20190423-3 : TC_Répartition du versement OTBN

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: D'APPROUVER** la modification d'ordre du jour.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-2DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 23 avril à 10h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 16 avril 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 13
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christine SALMON donne pouvoir à Gérard LEGUAY
Étaient absents excusés :
Était absent : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-2DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

DECISION 20190423-2 : PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY : REPORT DE LA DESION VACANCE /REPRISE DU STADE APD POUR LE BATIMENT DE VILLERS ET VALIDATION DE LA PHASE APD POUR LE BATIMENT DE VAL D'ARRY

Conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, le sujet abordé reste le même que dans le rapport de préalable mais et quelques peu modifié compte tenu de l'absence d'une délibération communale attendue non explicite.

Le COPIL reprenant les éléments d'avancement du projet de PSLA Val d'Arry s'est tenu préalablement au bureau en présence de la SHEMA ;

Il est rappelé que PBI s'est positionné pour un loyer mensuel à hauteur de 8 € net et de provisions sur charges à 4,00€ HT (4,80€ TTC) et qu'un local vacant par site sera pris en charge par PBI.

Au dernier conseil, une délibération donnait pouvoir au bureau pour se positionner à la suite des délibérations communales pour prendre en charge le reste de la vacance.

Les délibérations des communes de Villers Bocage et de Val d'Arry sont présentées.

A la lecture de celle de Val d'Arry, il s'avère que la commune prendra en charge la vacance des locaux. Il faudra juste qu'une nouvelle délibération soit prise pour spécifier le mode de reversement à la CDC de ce montant revu en fonction de l'occupation.

A la lecture de celle de Villers Bocage, la délibération n'est pas explicite en ce sens.

Extrait de la délibération :
« Le *Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *Dit vouloir se positionner avec discernement sur la possible prise en charge financière des vacances du PSLA de Villers-Bocage ;*
- *Décide de se déterminer sur le financement de ces vacances lorsqu'une nouvelle concertation aura eu lieu entre Pré-Bocage Intercom et les professionnels de santé et que des données tangibles en seront ressorties ;*
- *Demande qu'une négociation sur la prise en charge de ces vacances s'engage entre la commune de Villers-Bocage et pré-bocage intercom ;*
- *Demande que les membres du bureau de la municipalité de Villers-Bocage soient associés au comité de pilotage intercommunal.* »

La décision est donc reportée au prochain conseil. En revanche, les élus du bureau souhaitent se positionner pour faire avancer le projet exposant :

Que la SHEMA doit faire le nécessaire pour :

- Une reprise des plans par l'architecte DHD en concertation avec les professionnels de santé de Villers-Bocage engagés dans le projet de santé.
- Qu'une réunion soit organisée avec les conseillers municipaux de Villers-Bocage afin de leur expliquer la démarche du projet.
- Ne pas retarder le projet avancé sur Val d'Arry

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 **: DE VALIDER** la reprise des plans du stade APD pour le bâtiment de Villers-Bocage.

ARTICLE 2 **: DE VALIDER** la phase APD pour le bâtiment de Val d'Arry (architecte ARTEA.)

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-2DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

ARTICLE 3 **: DE REPORTER** la délibération sur la vacance à un prochain conseil en intercalant préalablement une réunion avec le conseil municipal de Villers-Bocage. Cette dernière aura pour but d'expliquer la démarche du projet permettant à Villers-Bocage de prendre une délibération plus explicite autorisant le maire à signer la convention

Le Président,
Gérard LEGUAY

PAYS-BOCAGE INTERCOM

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-3DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 23 avril à 10h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 16 avril 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRESENTS : 12
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Marcel BONNEVALLE, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUENES, Christian VENGEONS membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Christine SALMON donne pouvoir à Gérard LEGUAY
Étaient absents excusés : Marc HEBERT
Était absent : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20190423-20190423-3DEC-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019

DECISION 20190423-3 : TC_REPARTITION DU VERSEMENT OTBN

- Considérant la Délibération du 1 er avril 2019 donnant le montant de la subvention à verser pour le tourisme soit 113 346€ ;
- Compte tenu de la création de l'EPIC programmée au 01/07/2019 ;

Il est nécessaire d'effectuer la répartition de la somme attribuée et voté de la façon suivante :

- Association OTBN :**13 860 €** pour juin
- Pour l'EPIC :**99 486 €**

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la répartition de la subvention de la façon suivante :

- Association OTBN :**13 860 €** pour juin
- Pour l'EPIC :**99 486 €**

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents s'y afférents.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Recueil des Actes Administratifs réglementaires
De Pré-Bocage Intercom

Publication de Pré-Bocage Intercom

Directeur de la publication : M. Gérard LEGUAY,
Président de Pré-Bocage Intercom

Conception rédaction : Service ressources

Imprimé par nos soins